This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06932353 7

Cortlandt Field Bishop

DFC
Pfyffer D'Altis

T.2v

10

DF

Pfyffer

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

T.2 ✓

— 10m

DF

Pfyffer

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

RÉCIT

DE LA CONDUITE DU RÉGIMENT

DES

GARDES SUISSES,

A la Journée du 10 Août 1792.

GENÈVE.

CHEZ ABRAHAM CHERBULIEZ, LIBRAIRE.

1824.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
189763
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1942 L

IMPRIMERIE DE LADOR, n.° 142, AUX BARRIÈRES.

Récit
de la
Conduite du Régiment
des
GARDES SUISSES
à la
Journée du 10 Aout
1792

Par le Colonel Pfyffer d'Altishofen
Chevalier des ordres militaires de St Louis et de St. Maurice et Lazare.

1824
Se vend à Lucerne au Magazin de l'invalide, au bénifice du Monument.

A Son Excellence

Monsieur Vincent de Ruttimann,

Avoyer de la ville & République de LUCERNE, & Ancien Landammann de la Suisse.

Excellence,

En vous offrant le récit de la conduite du Régiment des Gardes Suisses à la journée du 10 Août 1792, je vous prie de vouloir agréer le témoignage de la plus vive reconnaissance, pour l'intérêt que vous avez bien voulu prendre à cette honorable entreprise.

C'est aux soins bienveillans de Votre Excellence, pendant son séjour à Rome, que nous devons le bonheur d'avoir obtenu le modèle de ce Monument, fait par le célèbre Thorvalsen, le Phidias de notre siècle.

Je prie Votre Excellence d'agréer les sentimens de la vénération profonde avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

De Votre Excellence,

Le très-humble et obéissant serviteur,

Le Colonel PFYFFER D'ALITSHOFFEN.

French Book Co. 26 June 1942

Avertissement.

L'AUTEUR de ce récit y a fait, pour cette édition, un assez grand nombre de légers changemens. Depuis la première on a acquis la certitude de quelques faits particuliers; il est juste d'en parler aujourd'hui avec plus d'assurance. La disposition des paroles ôtait, dans quelques endroits, de la clarté à l'exposé des faits; pour la lui rendre, on a fait quelques changemens dans le discours; enfin, on a dû corriger beaucoup de fautes grammaticales, dont la plupart n'étaient que des fautes d'impression.

Un militaire, qui n'est point écrivain, et dont le cœur a dicté l'hommage qu'il rend à ses camarades, en y mettant de la prétention, afficherait un ridicule : mais l'auteur de ce récit doit naturellement désirer que, comme simple et comme vrai, il mérite l'éloge que Monsieur le Marquis de LALLY-TOLLENDAL a bien voulu lui faire.

RÉCIT

DE LA CONDUITE DU RÉGIMENT

Des Gardes Suisses,

A la Journée du 10 Août 1792.

On élève un monument à la mémoire des Suisses du 10 Août : cet hommage leur était dû par des compatriotes, qui ont le droit d'honorer leurs vertus. Il est juste qu'une plume fidèle retrace avec simplicité les faits héroïques de ces incorruptibles soldats, morts sur les degrés du trône qu'ils avaient juré de défendre : leur courage aurait sauvé le Monarque, s'il avait pu l'être.

Le titre de ce récit indique l'intention de ne parler directement que du Régiment des Gardes Suisses : on justifiera le titre par le soin d'écarter des souvenirs amers : mais l'amnistie du passé n'exclut pas la mémoire des grands services ! L'éloge du plus noble dévouement est une dette acquittée envers la postérité ; et si cet éloge rappelle nécessairement qu'il y eut des coupables, cette condamnation, exempte d'accusations personnelles, flétrit le crime sans altérer la paix publique.

On a comparé la journée du 10 Août au combat des Thermopyles : les Spartiates combattaient pour leurs femmes, pour leurs enfans, pour leur gloire, pour leur patrie ; les Suisses ont combattu pour le sentiment du devoir, pour la foi aux sermens, pour l'honneur de leur pays, pour celui de la renommée de leurs pères. Les Spartiates et les Suisses savaient d'avance qu'ils marchaient à une mort inévitable : tous l'ont acceptée de sang-froid, sans délibération et sans plainte : mais les Spartiates avaient leur Roi à leur tête, et ce Roi n'avait point d'ennemis parmi ses sujets.

Pourquoi l'admirable dévouement des Suisses du 10 Août n'a-t-il pas eu le succès pour récompense ? Dieu le sait ! Mais ce n'est point murmurer contre la Providence, que de gémir sur une catastrophe dont les suites ont si cruellement pesé sur la Suisse, sur la France, sur l'Europe !

Dès le commencement de la révolution, la situation du Régiment des Gardes Suisses fut singulièrement pénible. Placé comme il l'était au foyer de l'anarchie, les scènes les plus désastreuses se succédaient rapidement autour de lui. Les journées de *Réveillon*, des *Champs-Elisées*, des CINQ et SIX Octobre, n'étaient que les faibles préludes d'événemens plus sinistres encore, et surtout plus décisifs ! Le Régiment, environné de périls, harassé de fatigues, développa, dans toutes ces circonstances, un caractère inaltérable de sang-froid, d'ordre, de discipline : il conserva dans le trouble, sa ponctualité de service des temps calmes : on n'épargna rien pour corrompre les soldats ; promesses, menaces, séduction de principes, exemple des autres troupes, tout fut employé, rien ne les ébranla : leur fidélité jeta l'ancre au milieu de la tempête politique qui les investissait de toutes parts.

Un décret de l'Assemblée Constituante avait anéanti la discipline dans l'armée : il n'eut jamais aucune influence sur le Régiment : ce furent les soldats eux-mêmes qui réclamèrent le maintien des antiques règlemens : le corps entier ne formait qu'une famille, où le sort et les intérêts étaient mis en commun. Cet esprit de famille animait au même degré les subalternes et les Chefs.

Il est un genre de récompense qu'une conduite noble, fière, toujours semblable à elle-même ne manque jamais d'obtenir : partout où un détachement des Gardes Suisses se présentait, il était respecté, *quelque faible qu'il fût.*

Cependant les circonstances de la révolution allaient toujours croissant de gravité ! Chaque jour augmentait les fatigues des troupes fidèles, et il n'était personne qui ne prévît une catastrophe inévitable et prochaine. Cette considération détermina les Officiers qui étaient autorisés à aller jouir de leur semestre en Suisse à y renoncer, pour rester auprès de la personne du Roi, et partager le sort de leurs camarades : on leur fit connaître que l'intention formelle de SA MAJESTÉ s'y opposait. Tous insistèrent ;

tous chargèrent Monsieur le Colonel d'AFFRY d'émettre de nouveau au Ministre de la guerre, leur vœu formel à cet égard; mais ces instances ne produisirent qu'un ordre positif du Roi, *que tous les Officiers portés sur la liste des semestriers, eussent à partir!* Le malheureux Prince cherchait à écarter l'ombre même de ce qui eût pu donner du soupçon.

A mesure que le danger devenait éminent, et que l'on approchait de la crise, le caractère de loyauté du Régiment se prononçait davantage. Le sort qu'on devait attendre était connu de chacun, mais tous voulurent mourir plutôt que de compromettre l'honneur et la réputation des Suisses, et de souiller des drapeaux sans tache!

De tous côtés il arrivait des rapports sur les intentions hostiles des Marseillais, et l'on manquait de munitions! Depuis long-temps les canons du Régiment avaient été livrés sur un ordre supérieur, contre lequel le corps des Officiers avait en vain protesté. Les menaces des fédérés obligèrent les chefs à consigner les soldats dans les casernes; on voulait éviter des querelles, qui pouvaient avoir des suites fâcheuses, et fournir des prétextes à la malveillance. Les Officiers profitèrent de ce temps de retraite pour retracer aux soldats leurs devoirs; ils le firent avec confiance et simplicité, ils leur montrèrent l'approche de l'orage, ils leur dirent que le temps était venu, où leur fidélité serait mise à la plus rude épreuve! Il faut le dire à l'honneur de ces braves, *les exhorter* était chose inutile; pas un seul n'hésita.

Il n'y a que les âmes généreuses qui puissent bien comprendre une telle situation: elle dura plusieurs jours. Le 4 Août, le Régiment reçut ordre de se porter sur Paris (l'on savait alors que les fédérés et les faubourgs devaient attaquer les Tuileries). Le Régiment partit la nuit des casernes de Courbevoie et de Ruelle, après avoir enterré une partie des drapeaux. Le Marquis de Maillardoz, Lieutenant-Colonel, et le Baron de Bachmann, Major, vinrent audevant. Le corps marchait dans le plus grand silence, avec les précautions usitées en temps de guerre en pays ennemi. Ce silence même, un ordre admirable, la contenance ferme et froide des soldats, imposèrent sans doute aux factieux. Tout fut tranquille au château, et la même nuit le Régiment retourna aux casernes. Le lendemain on en détacha trois cents hommes qu'on envoya en Normandie.

Depuis le *quatre* Août jusqu'au *huit*, la fermentation se développa. Dans tous les carrefours, les agens de la conspiration ameutaient et soulevaient le peuple. On les entendait provoquer publiquement au meurtre, au siége des Tuileries, au châtiment du Tyran.

On s'arrête à ce mot de Tyran !

Le meilleur des Rois a été le plus malheureux des hommes. Doué d'un esprit juste et étendu, et même d'une raison supérieure, étranger aux passions qui égarent si souvent la jeunesse des Princes, inaccessible à tous les genres de corruption des cours, religieux, bon, simple, économe, sévère envers lui-même, indulgent pour les autres, Louis XVI porta sur le trône toutes les vertus d'un Magistrat et d'un Sage. Il aima son peuple comme un père, et tous ses devoirs comme un chrétien; mais l'histoire de sa vie offre, dans plus d'un sens, des leçons à tous ceux que la Providence appellera à gouverner les hommes. Plus confiant dans son opinion personnelle, plus capable d'une volonté soutenue, plus énergique contre le crime, mieux défendu par sa fermeté contre les séductions de son indulgence, Louis eut vécu long-temps pour le bonheur de la France. C'est que la puissance d'un grand caractère est le premier besoin des Rois.

Le 8 d'Août sur les huit heures du soir, Monsieur d'Erlach, Capitaine de garde, remit à Monsieur De Glutz, Aide-Major, un ordre conçu en ces termes : « Monsieur le Colonel ordonne que le Régiment soit rendu demain à trois heures du matin, aux Tuileries ».

Monsieur de Maillardoz avait reçu cet ordre de Monsieur Mandat, alors Commandant-général de la garde nationale de Paris. On fit le partage des cartouches aux casernes, et l'on ne put pas en distribuer *trente* par homme ! Tout le monde marcha : ceux qu'un âge avancé dispensait du service, voulurent le faire ce *jour-là*. Il ne resta aux casernes qu'un petit nombre de malades et les fourriers. A la porte Maillot, une ordonnance venant de Paris, remit au Commandant un *laissez-passer*, signé Péthion.

La nuit suivante (celle du 9 au 10 Août), Messieurs Mandat, de Maillardoz et de Bachmann, firent occuper les divers postes du château par la garde nationale et par

les Suisses : on en plaça dans les cours, à la Chapelle, à la porte royale. Le Baron Henri de Salis, comme le plus ancien Capitaine du Régiment, commandait les postes des escaliers et de la cour de la Reine, et avait sous ses ordres le Chevalier de Gibelin, sous Aide-Major, trois cents hommes commandés par le Capitaine de Durler, qui avait sous lui Monsieur de Pfyffer d'Altishoffen, Capitaine, et Monsieur de Glutz Aide-Major. Ils étaient placés dans la cour dite des Suisses, pour se porter comme réserve où l'on en aurait besoin.

Les gendarmes à pied, avec une partie de la gendarmerie à cheval, vinrent se ranger dans la cour ; ne s'y trouvant pas commodément placés, ils allèrent se mettre en bataille auprès du Palais-Royal, et une partie de ces deux corps finit par charger les Suisses dans leur retraite.

Des gentilshommes, des personnes sincèrement attachées au Roi, s'étaient rendus au château en assez grand nombre, armés d'épées et de pistolets. On doit louer une intention qui, de leur part, ne pouvait être qu'excellente, mais on doit franchement désapprouver leur démarche : ils devaient embarrasser la défense, sans pouvoir dans aucun cas lui être utiles, armés comme ils l'étaient, et il faut avouer que leur présence inspira beaucoup de méfiance à la garde nationale.

A onze heures du soir, on avait l'avis que le tocsin serait sonné à minuit. Bientôt on eut connaissance au château, de l'arrêté du faubourg St. Antoine, dont voici les principaux articles : « Assiéger le château, exterminer tout le monde qui s'y trouvera, « surtout les Suisses, forcer le Roi à abdiquer, et le conduire avec la Reine et la « famille Royale à Vincennes, pour s'en servir comme ôtages, dans le cas où les « Etrangers se porteraient sur Paris ».

A minuit, l'on entendit sonner le tocsin et battre la générale. Monsieur de Bachmann s'assura que tout était en ordre ; il donna des instructions aux officiers ; il envoya les officiers de l'Etat-Major visiter les postes. Depuis ce moment, cet Officier ne quitta pas le Roi un seul instant. L'Europe sait qu'il a eu le même sort que ce Prince. Le son lugubre du tocsin, loin de décourager les soldats, les animait toujours davantage. A deux heures du matin, quatre bataillons des faubourgs étaient

déjà arrivés sur la place du Carrousel pour exécuter leur horrible projet ; ils n'attendaient que leurs complices.

Entre quatre et cinq heures, Monsieur Mandat reçut l'ordre de se rendre à la commune. On l'attendait pour l'égorger sur les degrés de l'Hôtel-de-ville : on savait qu'il avait en sa possession un ordre *signé Péthion*, de repousser la force par la force ; on supposait faussement qu'il le portait sur lui, et l'on voulait par le meurtre, soustraire cette pièce à la publicité.

Vers les six heures du matin, le Roi tenant par la main Monseigneur le Dauphin, descendit dans la cour royale, accompagné de quelques Chefs de division et Commandans de la garde nationale, et de Messieurs de Maillardoz et de Bachmann. Il passa dabord devant la garde nationale, puis devant les Suisses, qui crièrent *Vive le Roi :* au même instant un bataillon armé de piques, qui entrait dans la cour, criait à tue tête *Vive la Nation.* Il en résulta une discussion très-vive, à laquelle les canonniers de la garde nationale surtout prirent beaucoup de part. Monsieur de Durler parvint néanmoins à les calmer, en leur représentant dans son singulier langage, que le Roi et la Nation ne faisaient qu'un. Le bataillon qui venait d'entrer dans la cour, reconnut qu'il n'était pas à sa place, et ils allèrent se ranger parmi leurs pareils.

Bientôt après Monsieur Rœderer, Procureur-Général-Syndic, assisté d'un membre de la commune, tous deux en écharpe tricolore, et Monsieur de Boissieux, maréchal de camp, parcoururent tous les postes : ils proclamèrent verbalement l'ordre déjà reçu par écrit, de défendre le château et de repousser la force par la force. Voici les termes de la proclamation. « Soldats, un attroupement va se présenter ; il est « enjoint par le décret du trois Octobre, à nous Officiers de la loi, de requérir vous, « Gardes nationales, et vous, Troupes de ligne, de vous opposer à cet attroupe- « ment, et de repousser la force par la force » : alors ceux des gardes nationaux qui n'avaient pas chargé, chargèrent leurs fusils, et les canonniers leurs pièces.

A *sept* heures les murmures recommencèrent, et des bataillons entiers de gardes nationaux se retirèrent : les uns allèrent joindre les factieux, un grand nombre rentrèrent dans leurs foyers.

Ce fut alors qu'une députation de la Garde nationale, conduite par Monsieur Rœderer, Monsieur de Baumez, et un troisième membre du département de Paris, vint solliciter le Roi qui rentrait dans l'intérieur du château, de se rendre dans le sein de l'Assemblée Nationale. Monsieur de Bachmann, témoin des instances par lesquelles on cherchait à arracher la détermination du Monarque, se retourna vers Monsieur de Gibelin, et lui dit : Si le Roi va à l'Assemblée, il est perdu. Ce sont les dernières paroles que les camarades de ce chef vertueux ayent recueillies de sa bouche. La Reine fit d'inutiles efforts pour empêcher ce funeste départ, après lequel la plus héroïque résistance ne pouvait plus avoir un heureux résultat, puisqu'elle était devenue sans objet.

C'est à peu près vers *neuf* heures que le Roi se décida à venir dans l'Assemblée Nationale avec toute la famille Royale et quelques gentilshommes. Deux bataillons de la Garde nationale et les Gardes Suisses de garde, en tête Messieurs de Maillardoz, de Bachmann, de Salis-Zizer aide-Major, Chollet et Allimann adjudans escortaient S. M.

Ce départ fut décisif pour la Garde nationale qui occupait l'intérieur du château et les cours. La plus grande partie abandonna les Suisses; les uns se réunirent aux bataillons des faubourgs et les autres se dispersèrent : mais tous ne partagèrent pas cette honteuse défection, et parmi ceux qui restèrent fidèles, il faut citer à la postérité la presque totalité des braves grenadiers des filles St. Thomas.

L'armée des faubourgs se mit en mouvement, ses canons en tête, et bientôt on la vit s'avancer vers les portes du château. Le Maréchal de camp de jour se voyant presque seul avec les Suisses, jugea qu'il ne pourrait conserver les cours avec si peu de monde. Il cria : Messieurs les Suisses, retirez-vous au château. Il fallut obéir, abandonner les cours, laisser six pièces de canon à la discrétion de l'ennemi. On aurait dû prévoir qu'il faudrait les reprendre, sous peine d'être brûlé dans le château. Tout le monde le pensait : de simples soldats le disaient tout haut; cependant le respect pour la discipline fit obéir. On prit toutes les dispositions que le temps et les localités pouvaient permettre. On garnit de soldats les escaliers et les croisées du château; le premier peloton fut placé à la Chapelle, c'est-à-dire, un peloton des grenadiers des filles St. Thomas en première ligne, les Gardes Suisses en seconde.

Monsieur le Capitaine de Durler trouva au premier appartement, en face du grand escalier, Monsieur le Maréchal de Mailly qui était avec Monsieur de Zimmermann, Officier-général, et Lieutenant des grenadiers. Monsieur le Maréchal ayant annoncé à Monsieur de Durler qu'il était chargé de la part du Roi de prendre le commandement du château, Monsieur de Durler lui dit : Monsieur le Maréchal, quels sont vos ordres? De ne pas vous laisser forcer, répartit le Maréchal. Monsieur de Durler répondit : on peut y compter. Ce fut le seul ordre que les Suisses reçurent de ce Maréchal de France. On ne leur reprochera point *de ne pas l'avoir suivi à la lettre.*

Pendant que Monsieur de Durler parlait à ce Maréchal, il vit distinctement par la fenêtre, *le portier* du Roi ouvrir aux Marseillais la porte royale; ils entrèrent peu à peu, en élevant leurs chapeaux, et faisant signe aux Suisses de venir les joindre. Un de la bande, plus hardi que les autres, s'approcha d'une fenêtre et y lâcha un coup de pistolet : le sergent Lendi allait répondre à cette insolente provocation, les Officiers le retinrent; mais cette preuve de modération, comme tous les actes de ce genre, ne firent qu'enhardir les assaillans.

Toute la colonne ennemie étant entrée, elle plaça ses canons en batterie : on égorgea des sentinelles suisses placées au pied du grand escalier, et les premiers Marseillais essayèrent de monter au poste de la chapelle, le sabre à la main. Messieurs de Durler, de Réding, Joseph de Zimmermann, et de Glutz aide-major, firent placer à la hâte une barre de bois en travers de l'escalier. Monsieur de Boissieux crut le moment favorable pour haranguer les Marseillais, mais d'affreux hurlemens couvrirent sa voix. Les assaillans à la fin reconnurent l'inutilité de leur tentative; ils se retirèrent en vociférant des injures contre les Suisses.

Un peu moins de huit cents Suisses, les deux compagnies qui accompagnaient le Roi n'ayant pu prendre part au combat, deux cents Gentilshommes dont le courage était sans armes, un assez petit nombre de gardes nationaux intrépides et fidèles, tous sans commandant en chef, sans munitions, sans canons..... Voilà l'état des choses au moment où le combat allait commencer! et cette poignée de braves, répartis sur plus de vingt postes, étaient attaqués par près de cent mille hommes d'une populace exaltée juqu'à la fureur, qui avait avec elle cinquante pièces d'artillerie, qui disposait de la municipalité de Paris, et qui se sentait encouragée par le Corps législatif.

La troupe des faubourgs fit une décharge qui blessa quelques soldats : les grenadiers des filles St. Thomas ripostèrent, les Suisses suivirent leur exemple, les Marseillais répondirent par une décharge générale d'artillerie et de mousqueterie, qui coûta la vie à beaucoup de monde. Ce fut dans ce moment, que Monsieur Philippe de Glutz lieutenant des grenadiers fut tué, et que Monsieur de Castelberg eut la cheville du pied fracassée.

L'action, devenue générale, se décida rapidement en faveur des Suisses : le feu des croisées, et celui de la réserve de Monsieur de Durler, furent très-meurtriers. En peu de temps, la Cour Royale fut évacuée; elle resta jonchée de morts, de mourans et de blessés.

Messieurs de Durler et de Pfyffer firent une sortie du château, avec cent-vingt hommes, ils prirent quatre pièces de canon, et redevinrent les maîtres de la porte royale. Pendant qu'ils traversaient le Carrousel, un autre détachement sous les ordres du Capitaine Henry de Salis, s'emparait de *trois* canons à la porte du manége, et les amenait jusqu'à la grille du château. De là ce détachement parvint à rejoindre le premier, mais sous le feu de l'artillerie qui, de la porte de la cour de la Reine, tirait à mitraille sur les Suisses.

Les détachemens réunis portèrent l'épouvante et la mort parmi les assaillans : la cour royale fut couverte de leurs morts. Les Suisses enlevèrent une partie des canons de leurs adversaires, et ils réussirent à les conserver; malheureusement ils n'avaient point de munitions et ils ne purent faire qu'une seule décharge des canons conquis sur l'ennemi, les Marseillais ayant emporté dans leur fuite, les cartouches, les mèches et les lances à feu; c'est ce qui fit que les Suisses tentèrent toujours en vain, de faire taire un feu de mitraille qui, d'une petite terrasse placée vis-à-vis du Corps de garde des Suisses, plongeait sur la cour royale. Ces admirables soldats de la fidélité, essuyèrent un feu meurtrier, avec le sang-froid et la tranquillité du vrai courage. Les détachemens étaient criblés, ils se ralliaient toujours de nouveau, après des efforts qui tenaient du prodige. Les Suisses restèrent maîtres du champ de bataille: les officiers et les soldats s'attelèrent aux canons pris aux ennemis et les traînèrent; partout on se battait avec un égal acharnement, partout l'ennemi était repoussé, et les Marseillais, qui formaient les têtes des colonnes d'attaque, s'éclaircissaient par des pertes immenses.

Mais les Suisses voyaient avec anxiété qu'ils touchaient au moment où l'épuisement des munitions allait les exposer au feu de l'ennemi, sans moyen d'y répondre.

Dans cet instant critique, Monsieur D'Hervilli, tué depuis glorieusement pour la cause royale à Quiberon, arrive sans armes, sans chapeau, à travers des coups de fusils et de canons. On veut lui montrer des dispositions qu'on venait de faire du côté du jardin — « Il s'agit bien de cela, dit-il, il faut vous porter à l'Assemblée Nationale auprès du Roi ». On crut pouvoir être utile à cet infortuné Monarque; et une voix, c'était celle du Baron de Viomesnil, Lieutenant-général, le frère aîné du Maréchal de France de ce nom, une voix amie qui cria : « Oui, braves Suisses, allez « sauver le Roi, vos ancêtres l'ont fait plus d'une fois », en confirmant cette trompeuse espérance, emporta la résolution.

Il fallut chercher à se rallier; on réunit les tambours qui n'avaient pas péri : on fit battre l'assemblée, et malgré une grêle de balles qui tombaient de toute part, on parvint à ranger les soldats comme dans un jour de parade. Pour couvrir la retraite on pointa contre le vestibule *deux* des pièces enlevées aux assaillans, qui se trouvèrent encore chargées : on les plaça à côté de la grille. Monsieur de Durler y laissa deux hommes, avec ordre de lâcher leurs coups de fusil sur la lumière, si l'on était poursuivi. Cet ordre ne put pas être littéralement exécuté; mais l'un des deux hommes, le nommé Jean Hayot, du Canton de Fribourg (ce brave vit encore retiré chez lui) mit le feu très-à-propos à l'une des pièces, en battant le briquet sur la lumière. Messieurs de Réding, de Glutz, de Gibelin, aidèrent quelques soldats à transporter une troisième pièce de canon sous le vestibule; et ce fut dans cet instant que Monsieur de Réding eut le bras cassé d'un coup de carabine.

On partit : la traversée du jardin fut excessivement meurtrière. Il fallut essuyer un feu très-vif, de canon et de mousqueterie qui partait de trois points différens, la porte du pont royal, celle de la cour du manége et la terrasse des Feuillans. Dans ce trajet, Monsieur de Gross eut la cuisse cassée par une balle; il tomba près du bassin auprès du groupe d'Arria et de Pœtus.

L'on arriva enfin dans les corridors de l'Assemblée Nationale. Le Baron Henri de

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

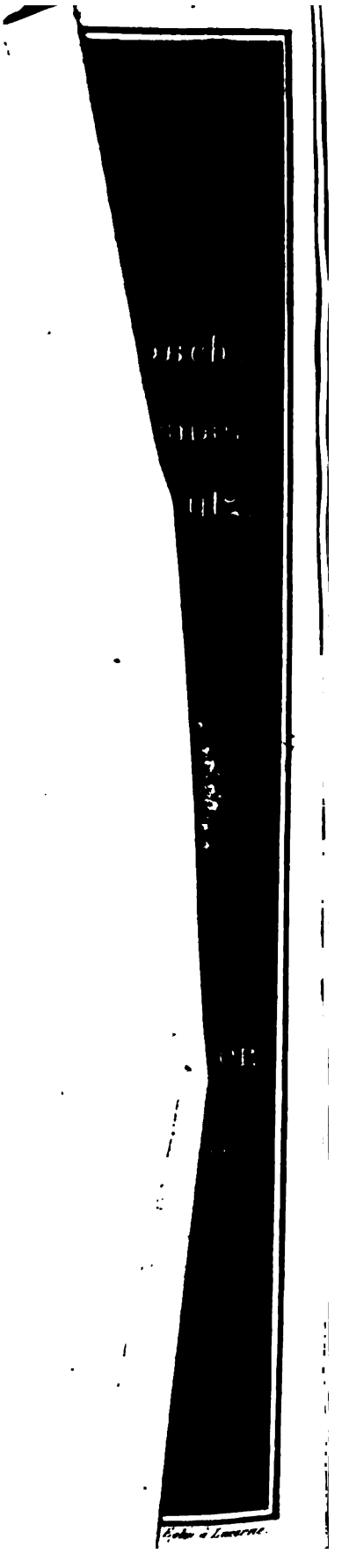

Salis, emporté par son ardeur, entra dans la salle du Corps Législatif, l'épée à la main, au grand effroi du côté gauche de l'Assemblée : les députés qui le composaient crièrent « les Suisses ! les Suisses » ! et l'on en remarqua plusieurs qui cherchaient à se sauver par les fenêtres.

Un Membre de l'Assemblée vint ordonner au Commandant des Suisses de faire mettre bas les armes à sa troupe, le Commandant refusa de le faire : Monsieur de Durler s'avança vers le Roi et lui dit : « Sire, on veut que je pose les armes » : le Roi répondit : « Déposez-les entre les mains de la garde nationale, je ne veux « pas que des braves gens comme vous périssent ». Un moment après le Roi envoya à Monsieur de Durler un billet de sa propre main, conçu en ces termes : « Le Roi « ordonne aux Suisses de déposer leurs armes, et de se retirer aux casernes ». Cet ordre fut un coup de foudre pour ces braves soldats : ils criaient qu'ils pouvaient bien se défendre avec leurs baïonnettes ; plusieurs pleuraient de rage ; mais dans cette horrible extrémité, la discipline et la fidélité triomphèrent encore. Ils savaient que cet ordre de quitter leurs armes les livrait sans défense à des tigres altérés de leur sang : *tous obéirent.*

Ce fut là le dernier sacrifice qu'on exigea des Suisses.

On sépara les officiers des soldats : ceux-ci furent conduits à l'église des Feuillans, les officiers furent déposés dans la salle des inspecteurs. Des députés y entrèrent pour les voir, en manifestant une sorte d'inquiétude qui, dans les uns était accompagnée de férocité et de bassesse, dans les autres de regret et de pitié.

Vers le soir, quelques personnes généreuses (*que nos éclaircissemens anecdotiques* signaleront à la reconnaissance des Suisses), s'occupèrent à sauver les nobles restes du combat du 10 Août et procurèrent aux Officiers des déguisemens et la faculté de sortir. Chacun isolément, se tira d'affaire comme il put. Ces fidèles défenseurs du Roi de France, erraient dans Paris, toujours proscrits par la fureur populaire, *lorsqu'un décret du Corps Législatif, avait mis tous les Suisses sous la sauve-garde de la loi.*

Le château n'était plus défendu, les assaillans y entrèrent massacrant lâchement les

blessés et tous ceux qui s'étaient perdus dans l'immensité du palais. Une partie des Suisses qui occupaient les appartemens, n'avaient pu se rejoindre au détachement qui se retira sur l'Assemblée Nationale; ils descendirent au moment même où les Marseillais entraient dans le château. Ayant trouvé chargées deux des trois pièces, que Monsieur de Durler avait laissées ils y mirent le feu, ce qui leur donna le temps d'opérer leur retraite par le jardin. Le père Simon Lorettan, capucin et aumônier du régiment, se trouvait avec eux : il fallut traverser au milieu des décharges de canons et de mousqueterie. Là périrent Messieurs le Comte de Valdner, Simon de Maillarvoz, de Muller et beaucoup de soldats. Cette petite troupe s'était dirigée d'abord sur l'Assemblée Nationale, elle en fut écartée à coups de fusils; elle se porta au pont tournant, elle le trouva levé; elle put enfin sortir par le jardin du Dauphin. Arrivés à la place de Louis XV, les Suisses furent chargés par la gendarmerie à cheval; la plupart furent massacrés, et le père Simon Lorettan ne dut son salut qu'à son déguisement. — Un moment après le sergent Stoffel de Mels, canton de St. Gall, commandant de quinze hommes qu'il avait rassemblés de divers postes, se fit jour jusques sous le vestibule, où il trouva des Marseillais gardant les canons qu'on venait d'abandonner; il les reprit sur eux, se défendit quelque temps, et réussit encore à opérer sa retraite sur l'Assemblée Nationale.

Accablés sous le nombre, cédant le champ de bataille pour aller rejoindre le Roi, les Suisses n'ont pu laisser d'autres trophées, que les cadavres entassés de leurs ennemis. Mille traits particuliers d'héroïsme et de dévoûment se perdent dans la gloire générale de cette journée, et nous regrettons de ne pouvoir en citer qu'un petit nombre.

Monsieur de Montmollin qui venait d'entrer au régiment, emprunta un uniforme à Monsieur de Forestier, pour pouvoir se trouver au combat; il était enseigne de bataillon; il a conservé jusqu'à son dernier soupir son drapeau, qui lui a coûté la vie. Il s'était fait jour avec quelques soldats jusqu'au pied de la statue de la place de Louis XV; ne pouvant avancer, il se battit comme un héros, et après avoir tué de sa main plusieurs ennemis, percé par derrière, il tomba entre les bras d'un caporal, qui se perdit sans pouvoir le sauver : Laissez-moi périr ici (lui dit-il), et ne pensez qu'à sauver le drapeau. Le caporal qui le soutenait, reçoit au même instant un coup mortel, et Monsieur de Montmollin, tombe en s'enveloppant dans son drapeau. Les meurtriers ne s'en emparèrent qu'en le déchirant.

Gaspard Xavier Stalder, de la ville de Lucerne, sergent de la compagnie Pfyffer, défendit avec deux hommes, contre les Marseillais, un des canons qui leur avaient été pris. De son feu, il leur tua sept hommes, jusqu'à l'épuisement de ses cartouches; il resta seul. Les deux soldats ayant été tués à côté de lui, il continua le carnage le sabre à la main. Après avoir perdu le bras droit coupé d'un coup de hache, il saisit son sabre de la main gauche, et terrasse encore ceux qui l'approchent. Il tombe enfin percé de coups, sur les corps de plus de vingt ennemis immolés de sa main!! Des témoins oculaires parmi les ennemis, ont attesté ce fait, ils n'ont jamais parlé qu'*avec respect de ce héros.*

Ainsi finit le Régiment des gardes Suisses du Roi de France, comme un de ces chênes robustes, dont l'existence a bravé les orages de plusieurs siècles, et qu'un tremblement de terre a pu seul renverser!

Il comptait un siècle et demi de fidèles services rendus à la France, il est tombé le jour même où l'antique monarchie française s'écroulait.

Pour détruire ce corps respectable, il a fallu dans une circonstance décisive, la réunion d'une foule d'événemens malheureux : il a fallu que les Suisses fussent privés de leur artillerie, de leurs munitions, de leur Etat-Major, de la présence du Roi, qu'ils fussent affaiblis peu de jours avant le combat, par un détachement de trois cents hommes, que les deux cents hommes qui accompagnèrent le Roi à l'Assemblée ne pussent pas tirer un coup de fusil, qu'au moment de l'attaque, un ordre mal calculé rendît inutiles les sages dispositions de Messieurs de Maillardoz et de Bachmann; qu'au moment d'une victoire, dont il fallait presser vivement les conséquences, un appel généreux mais imprudent, à la loyauté des Suisses, vînt diviser et affaiblir la défense. — Il a fallu enfin pour anéantir ce corps, éternel honneur de notre nation, réunir contre lui cent mille hommes et une artillerie immense!!

S'il est une modestie de Nation, qui interdise à un Suisse de faire l'éloge de ses compatriotes, autrement que par le récit des faits, il lui sera permis de rappeler que les Suisses ne se sont jamais démentis, qu'ils ont été aussi braves au bord de la Bérézina,

qu'à Morgarten, et que les Bataillons ont été aussi fidèles au 20 Mars, que la Garde Suisse le 10 Août (1).

Ils ont donc bien mérité, ces braves, le monument que nous leur élevons sur le sol helvétique! quelques clameurs dispersées et fugitives n'interrompront pas le concert d'hommages dont leur dévoûment est l'objet. Une opposition politique produit ces clameurs; une seule pensée les fera comprendre : l'esprit ne peut apprécier tant d'héroïsme, que quand l'âme est digne de le concevoir, et qu'un sentiment vertueux rend capable de l'imiter !

Bien peu de Suisses du 10 Août ont survécu à cette fatale journée. L'approbation de leur patrie et l'admiration contemporaine les dédommagent de la perte de leur état et de celle de leur fortune. Ils n'attendaient plus aucune récompense de la France, lorsque le Roi a bien voulu par une ordonnance du 10 Août 1816, leur donner des témoignages de sa satisfaction : ils ont été alors autorisés à concevoir des espérances, qui seront *réalisées*, car on n'a jamais compté en vain sur la parole d'un Roi juste.

Les Officiers qui accompagnèrent le Roi à l'Assemblée, et qu'on transféra dans les prisons de l'Abbaye, et ceux qui furent pris à Paris dans les visites domiciliaires, ont été tous massacrés. Le Baron de Bachmann seul, a péri le 2 Septembre sur l'échafaud qui attendait le Roi martyr.

---

(1) Parmi les nombreuses épreuves de fidélité et d'intrépidité de l'histoire militaire des Suisses au service étranger, nous n'en citerons qu'une, donnée par une troupe qui, par la nature du service qu'elle fait, ne semble pas devoir opposer une grande résistance à une force supérieure. Les Cent Suisses, qui forment la garde du corps de Sa Sainteté, ne sont qu'une compagnie de Hallebardiers, dont les fonctions se réduisent à maintenir la police dans les appartemens et à servir de cortége au St.-Père dans les cérémonies publiques et aux processions. Cette troupe défendit à toute extrémité l'église de St.-Pierre, quand la ville fut pillée sous le Pape Clément VII. Leur Capitaine Marc Roist, de Zurich y fut tué avec la plus grande partie de ses soldats. De nos jours, nous avons vu la même compagnie de Hallebardiers, s'opposer avec la plus grande fermeté à l'enlèvement de Pie VI et de Pie VII, et ne céder qu'aux ordres positifs donnés au Capitaine Pfyffer, leur Commandant. Lui et sa petite troupe étaient très-décidés à se faire égorger sur les degrés du Vatican, comme leurs frères d'armes sur ceux des Tuileries. Lors de l'enlèvement de Pie VII, il y eut un Hallebardier blessé très-grièvement.

Le Baron de Bachmann, était l'âme du Régiment des Gardes Suisses : remarquable même entre les plus braves, par le calme de son intrépidité, militaire instruit, loyal et simple comme un ancien chevalier, véritable ami de sa patrie, religieux, observateur de ses devoirs, bon sans faiblesse, sévère par principe pour le maintien de la discipline, mais père des soldats, et usant avec eux de cette familiarité noble qui ajoute à l'amour sans altérer le respect : tel était le Baron Bachmann. Il unissait à tant de qualités, une taille imposante, une figure mâle et fière et une contenance martiale, en sorte que, sous le double rapport du caractère moral et des avantages physiques, il était le modèle des guerriers de notre nation.

Il fut grand et noble à sa mort, il l'avait été toute sa vie ! il avait vu approcher de sang-froid le 10 Août, il envisagea sans émotion le 2 Septembre. Il ne s'abaissa point à disputer sa vie à des hommes, en qui il voyait des assassins, et ne reconnaissait pas des juges. Il invoqua la mort, et la reçut en héros ! Ses derniers mots furent ces paroles prophétiques « ma mort sera vengée » !

ECLAIRCISSEMENS ANECDOTIQUES

Sur la Journée du 10 Août.

Un récit, celui surtout d'une action sublime, doit être simple, doit être court. Que l'art oratoire soit réservé pour d'autres sujets! L'auteur de ce récit ne connaît, pour un écrivain, qu'un moyen de mettre, jusqu'à un certain point, son ouvrage en harmonie avec une grande action dont il doit être le narrateur, celui de se borner à une peinture vive des faits, et de ne point chercher à embellir cette peinture qui, pour émouvoir, n'a besoin que d'être vraie.

On a donc eu l'intention que le récit qui précède fût un tableau du 10 Août, qui sera assez beau s'il est ressemblant. Cette pensée a dominé toutes les autres, et elle a conduit à rejeter une foule de détails précieux en eux-mêmes, parce qu'il faut être bien plus sobre encore d'épisodes dans un tableau que dans un poëme. Il en résulte que quelques faits particuliers, très-dignes de mémoire, ont été écartés du récit, et que par cela même on a omis les noms de quelques personnes qui ont bien gagné leur part de la gloire générale. On aurait, sans hésiter, sacrifié ce qui n'avait pour but que la perfection de l'ouvrage, et la crainte bien mieux sentie de se montrer ingrat ou injuste dans un écrit qui est un hommage à la fidélité, si l'on n'avait pas cru trouver un moyen de tout concilier. On jugera si l'intention a été bien remplie, en lisant les *éclaircissemens anecdotiques* qui suivent, où l'auteur du récit a rassemblé ce qu'il regrettait avoir dû omettre *dans le récit même.*

Long-temps avant le 10 Août, le Régiment des Gardes suisses occupait fortement, mais d'une manière opposée, les amis du trône et ses ennemis. Les révolutionnaires

voulant écarter un obstacle au succès d'une entreprise coupable, cherchaient à corrompre les soldats suisses. Les Officiers animés des sentimens les plus honorables, opposaient à la séduction, la juste sévérité d'une discipline exacte, et se dévouaient tout entiers à maintenir l'excellent esprit du Régiment, par des moyens dont la conduite des soldats a prouvé l'efficacité.

Les Officiers pensaient à tout; placés dans un dénuement absolu de moyens de défense, par les manœuvres des factieux, ils demandèrent des munitions à leur Colonel. Celui-ci, trompé par les promesses fallacieuses des chefs des partis, répondit que le Régiment ne courait aucun risque, et qu'on devait être tranquille sur le compte des Marseillais : c'est ainsi que la prévoyance des Officiers devint inutile.

Au commencement quelques soldats s'étaient laissé séduire; et ils avaient, selon l'expression du temps, *déserté à la Nation.*

On leur avait assuré et on leur soldait trois francs de paie par jour, cependant leur repentir fut prompt. Ils reconnurent au Palais-Royal l'auteur de ce récit, et se groupèrent autour de lui, le conjurant de faire en sorte qu'ils pussent rentrer au Régiment. Ce colloque public attira l'attention des révolutionnaires, et aussitôt une bande, conduite par le trop fameux St. Huruge, plaça l'Officier dans la situation la plus dangereuse, à laquelle il n'échappa que par miracle. (Les détails de cette anecdote trouveraient leur place ici, s'ils n'étaient pas personnels à l'auteur.) Les mêmes soldats vinrent le lendemain demander grâce aux casernes. La plupart des Officiers inclinèrent à admettre leur repentir, mais tout ce qu'ils purent obtenir, ce fut de soustraire ces malheureux à l'indignation de leurs camarades, qui ne tolérèrent pas un instant l'idée de les revoir dans leurs rangs.

Cette force de résistance aux séductions révolutionnaires, qui distingua le Régiment des Gardes Suisses, à une époque où la défection paraissait générale, puisque bien peu de corps restèrent hors d'atteinte de la contagion des mauvais principes, dériva de plusieurs causes, qui agissaient simultanément. Après avoir rendu hommage à l'esprit national d'honneur et de fidélité, que les Suisses portent dans le service étranger, et à la composition du Régiment des Gardes qui le constituait, comme l'élite de nos braves,

il nous sera permis de dire, qu'on dut quelque chose à la vigilance et aux constantes sollicitudes des Officiers, qui dès qu'ils s'aperçurent des premières manœuvres des factieux, se consacrèrent exclusivement à maintenir le bon esprit du Régiment. C'est ainsi que tous les Officiers sans exception, ont contribué au 10 Août; et parmi ceux qui, malgré eux, cédant aux ordres du Roi, ont évité les dangers de cette grande journée, plusieurs ont couru des dangers du même genre, aux époques antécédentes, où les factieux cherchèrent à révolutionner le Régiment. Un d'eux y fut blessé d'un coup de baïonnette : ces faits au reste sont connus. C'est sans doute, en considérant la conduite des Officiers aux Gardes sous ce point de vue, que S. M. Louis XVIII, lorsqu'elle a rendu l'ordonnance du 10 Août 1816, n'a point séparé en deux parts, *dans le témoignage spécial d'estime et de reconnaissance qu'elle a bien voulu leur décerner*, les Officiers qui faisaient partie du Régiment des Gardes Suisses à l'époque du 10 Août 1792. (Voyez l'article 7 de l'ordonnance du Roi.)

En partant de Courbevoie pour les Tuileries, on n'y porta qu'un drapeau par bataillon et le drapeau blanc de la Colonelle. Monsieur de Gébelin Aide-Major, et le soldat Koliker enterrèrent les drapeaux des compagnies dans les caves de Courbevoie, on les y retrouvera. Ces drapeaux sont un monument. Les Suisses savaient en marchant aux Tuileries qu'ils n'en sortiraient pas.

Afin de se mettre à couvert, quelque fût l'issue de la journée, Péthion s'était rendu le soir au château, mais il savait l'heure où le tocsin devait sonner, et lorsqu'elle approcha il annonça qu'il se retirait. Les braves grenadiers des filles St. Thomas voulaient s'y opposer et qu'il fût gardé en ôtage. Le Roi ordonna alors à Monsieur de Salis-Zizers de l'escorter; celui-ci, à la tête d'un détachement, le prit sous le bras. Le Maire de Paris menacé par les Gardes nationaux était pâle, défait et tremblant! Monsieur de Salis cherchant à le ranimer, lui dit avec une bonhomie qui était dans son caractère : soyez donc tranquille, M. Péthion, c'est moi qui vous promets que le premier qui vous tuera sera tué le moment d'après.

La proclamation, que le Procureur-Général-Syndic Roederer lut aux troupes chargées de la défense du Roi, a été communiquée à l'auteur du récit par le brave Dim Sergent-Major au Régiment des Gardes Suisses, aujourd'hui Officier pensionné en retraite à Soleure.

On sait que, lorsqu'on dut charger les pièces, beaucoup de canonniers s'y refusèrent, C'était annoncer d'avance ce que l'on pouvait attendre d'eux, pour la défense du château! Aussi Monsieur de Glutz aide-Major, proposa de s'emparer sur le champ des canons par un coup de main, observant qu'ils seraient inévitablement tournés contre les troupes fidèles. Rien n'était plus facile, et des volontaires s'offraient. On rejeta la mesure comme impolitique et dangereuse, et bientôt après, l'événement prouva qu'elle eût été opportune et prudente.

A la retraite de Meaux, les Suisses purent disposer de leur courage, mieux et plus librement qu'au 10 Août. Leur Colonel Louis Pfyffer d'Altishoffen entra au Conseil, et y parla avec une fermeté qui fit de son avis, celui de tout le monde. Le Roi confia sa personne à ses fidèles alliés, et le Roi fut sauvé. Ce Prince, dit alors : « Sans mes « bons compères les Suisses, ma vie et ma liberté étaient en grand branle ».

Feu le Général de Durler, montra au plus haut degré, dans la journée du 10 Août, ce courage et cette générosité, qui n'appartiennent qu'aux plus nobles caractères.

Un ancien Garde qui commandait un corps de factieux, demanda vers le commencement de l'action, à parler au Commandant des Suisses. Monsieur de Durler se présente, écoute avec calme d'insolentes propositions, que lui adresse ce chef de rebelles, mais les repousse avec mépris. Celui-ci tire son sabre et le menace, en même temps un autre garde darde un coup de pique contre Monsieur de Durler qui continue à parler, et se borne à parer le coup avec la main.

Lorsque les Suisses s'avancèrent vers leurs ennemis, quinze Marseillais qui contrefaisaient les morts au moment où les Suisses s'approchaient d'eux, se jetèrent à

genoux en demandant la vie. Monsieur de Durler se précipita audevant de ses soldats, aigris du massacre de leurs camarades, et parvint à soustraire ces quinze Marseillais à leur vengeance.

On peut placer à côté du courage froid de Monsieur de Durler, le sang-froid de son camarade le Capitaine Pfyffer. On remarqua que malgré le tumulte de l'action, il prenait soin d'alligner ses soldats comme à l'exercice.

Sa Majesté LOUIS XVIII daigna écrire le 6 Septembre 1796, au brave Durler, la lettre suivante.

Copie d'une Lettre de S. M. LOUIS XVIII *à Monsieur* de Durler, *Lieutenant-Colonel au Régiment Royal Etranger, au service de S. M. Britannique, datée du 6 Septembre 1796.*

J'ai reçu avec grand plaisir, Monsieur, l'expression de vos sentimens et ceux des Officiers du Régiment Royal-Etranger. Je savais la conduite que vous avez tenue le 10 Août 1792, journée aussi mémorable, et quoique l'issue en ait été bien différente, dans les fastes de votre brave et loyale nation, que celle de Meaux et d'Yvry, et j'acquitte une dette sacrée en vous disant pour vous et pour tous vos compatriotes, que jamais les Rois de France n'oublieront ce que les Suisses ont fait dans cette funeste occasion. Je reconnais bien votre digne chef le Baron de Roll, aux ordres qu'il vous a donné : il sait aussi à qui il les adresse.

Soyez auprès des Officiers de votre Régiment, l'interprète de mes sentimens pour eux, et ne doutez jamais, Monsieur, de tous ceux que j'ai pour vous.

Monsieur de Durler alla rendre ses hommages à Sa Majesté LOUIS XVIII. Ce Prince l'accueillit de la manière la plus flatteuse, lui rappela la conduite énergique

et loyale qu'il avait tenue le 10 Août, et lui dit en lui remettant un brevet de Maréchal de camp : je ne suis ici que le Comte de Lille, mais c'est sur les marches des Tuileries que le Roi de France vous remet ce brevet.

Le Billet du Roi Martyr, dont nous donnons le fac simile à nos souscripteurs, est encore entre les mains de Madame la Générale de Durler, née de Zurlauben, veuve du Général.

Il est des hommes qui, avec une intention que la charité chrétienne induit à supposer parfaite, gâtent ce qu'ils touchent, en vertu d'une certaine maladresse de l'esprit : un exemple va faire comprendre ce que je veux dire.

En parlant de la journée du 10 Août, à propos du monument de Lucerne, quelqu'un a écrit quelque part, *que les Suisses abandonnés dans le château délibérèrent un moment s'ils le défendraient ou s'ils se retireraient sur l'Assemblée Nationale.* Les Suisses ne délibérèrent point ; ils devaient l'exemple de la discipline, même avant celui du courage ; ils exécutèrent à la lettre tout ce qui leur fut commandé au nom du Roi, sans hésiter, et aussi sans se méprendre sur le sort qui leur était réservé, au terme d'une défense mal conçue et mal conduite.

Serait-ce aussi avec une intention parfaite, et en vertu d'une maladresse de l'esprit, que quelqu'un, sous le masque d'un homme de l'Appenzel, a imprimé : *que le Lion de Lucerne était un grand monument du commerce de sang que fait la Suisse.* On ne vend pas ce qui est sans prix, le courage, l'honneur, la fidélité. On les conserve, on les dévoue au soutien, à la défense d'une noble et juste cause ! Mais l'esprit seul ne peut apprécier tant d'héroïsme, il faut que l'âme soit digne de la comprendre, et nul ne lui rend justice que celui qu'un sentiment vertueux rendrait capable de l'imiter.

Monsieur de Réding eut le bras cassé d'un coup de carabine, en aidant des soldats à transporter une pièce de canon sous le vestibule des Tuileries : on le coucha sur les sacs des soldats morts ; là il fut reconnu par un tailleur de Paris, qui le déguisa sous sa redingotte, et le transporta chez un chirurgien ; mais une lettre interceptée fit découvrir son asile, et il fut transféré à l'Abbaye où il subit la mort la plus cruelle.

C'était le frère d'Aloys de Réding, Landammann de Schwitz, de Théodore de Réding, défenseur de l'indépendance de l'Espagne, de Mazaire de Réding, Lieutenant-général, ancien Gouverneur de Majorque. Voilà des noms que l'Europe connaît et auxquels il est superflu d'ajouter un éloge.

Le jour où aux Champs Elisées, le peuple assaillit le fidèle Régiment-Royal allemand, Monsieur de Réding arracha vivement la mèche des mains d'un canonnier qui allait mettre le feu à sa pièce. Il faut louer ce trait délibéré d'humanité, mais on doit avouer en même temps que ce coup de canon tiré eût pu produire de grands changemens qui eussent prévenu peut-être la grande catastrophe que nous venons de décrire.

On voudrait signaler à la postérité tous les traits héroïques, tous les traits de générosité, toutes les anecdotes remarquables qui recommandent les noms de ceux qui se distinguèrent le 10 Août; mais ils sont si nombreux! Nous en citerons quelques-uns.

Un instant avant que l'on battît l'assemblée, pour que les Suisses se rendissent à l'Assemblée Nationale auprès du Roi, Fridolin Heffti de Ennetbuel, Canton de Glaris (1), sergent de la compagnie de Bezenvald, homme d'une force prodigieuse, après avoir combattu comme un lion, fut frappé d'un boulet de canon qui lui fracassa la cuisse. Ses camarades accoururent à son secours, mais dès que les tambours battirent, il leur dit : « n'entendez-vous pas qu'on rappelle? Courez à votre devoir et laissez-moi mourir. »

Pendant l'attaque, un seul grenadier suisse, homme énervé par la débauche, chercha à effrayer ses camarades, en leur peignant l'immensité des forces qu'on allait déployer contre eux, et le sort affreux qui les attendait : pour toute réponse, les soldats le saisirent et l'enfermèrent dans une des caves du château.

---

(1) Les parens de ce brave homme existent dans le Canton de Glarus et se trouvent dans la plus profonde misère.

Le respectable et courageux père Lorettan, aumônier du Régiment, allait au milieu du feu, porter aux mourans les secours de la religion. Ce fut malgré lui et par obéissance qu'il quitta le matin l'habit de son ordre, et prit un habit de Monsieur Simon de Maillardoz auquel il dut la vie.

Le brave Beckin, chirurgien-major et son aide Richter, pansaient les blessés, au milieu du feu le plus vif; tous deux furent massacrés dans leurs fonctions, parce qu'ils ne voulaient pas abandonner nos blessés, même après la retraite de Monsieur de Durler sur l'Assemblée Nationale.

Après la retraite de Monsieur de Durler, il resta dans le château un petit nombre de Suisses qui, épars dans divers postes reculés, ne purent rejoindre leurs camarades. Entendant les derniers coups de canon tirés sous le vestibule, ils se réunirent sur le grand escalier : ils étaient quatre vingts. Ils défendirent ce poste contre une foule innombrable d'assaillans, en tuèrent *quatre cents*, et se firent tuer jusqu'au dernier. Pas un seul n'essaya de chercher son salut dans la fuite.

Dans la retraite, Monsieur Forestier de Saint-Venant se dirigea avec trente hommes vers les Champs Elisées. Un corps ennemi était posté au pied de la statue de Louis XV, il le chargea l'épée à la main et le força trois fois, mais il y perdit la moitié de son monde. Alors le reste du détachement fut désarmé, et Monsieur Forestier lui-même fut tué d'un coup de pistolet, par un gendarme à cheval.

Monsieur Joseph de Forestier, Quartier-Maître, dispensé par sa place de tout service extérieur, avait voulu assister au combat comme volontaire; il accompagna le Roi à l'Assemblée.

Quelques jeunes gens du détachement de Monsieur Forestier cherchaient à se sauver, les Marseillais et des hommes des faubourgs leur tiraient dessus, mais au lieu de les atteindre, ils tuaient du monde à droite et à gauche; on vit tomber des femmes et des enfans qui étaient dans la foule. Deux de ces jeunes soldats s'arrêtent, se retournent, et disent aux assaillans : « Vous voyez que vous tirez dans la foule et que vos coups portent sur des innocens; nous allons nous mettre contre

cette porte cochère, et vous pourrez nous tuer tout à votre aise. Une générosité si touchante ne désarma personne, et nos deux braves furent assassinés.

Monsieur Hubert, Comte de Diesbach, Lieutenant des grenadiers, dont la compagnie avait été détruite sur le grand escalier, restait intact avec sept hommes. Il *dit à ceux-ci en patois fribourgeois qu'il serait indigne d'eux de survivre à tant de braves gens*, aussitôt il prend le fusil d'un soldat mort, et se jette dans la foule la baïonnette en avant; ses soldats suivent son exemple, et trouvent la mort avec lui, sauf un seul qui fut sauvé miraculeusement.

Sa Majesté a marqué l'anniversaire du 10 Août dans l'année 1816, par l'ordonnance la plus honorable pour les Officiers de l'ancien Régiment des Gardes Suisses. Il ne reste à ceux-ci qu'un vœu à former : c'est que ce Prince auguste qui se plaît dans les actes de bienfaisance et de justice, daigne se souvenir des soldats suisses qui ont survécu au 10 Août, et dont beaucoup vivent de privations dans le sein de leur patrie, supportant avec courage la plus glorieuse mais la plus onéreuse pauvreté.

Le nommé Jean Hayot, du Canton de Fribourg, qui pour protéger la retraite de ses camarades resta le dernier et mit le feu à une pièce de canon en battant le briquet sur la lumière, vit encore; il se trouve chez lui dans une situation pénible.

Nous avons parlé dans le récit de l'héroïsme de Xavier Stalder, de la ville de Lucerne, qui mourut en défendant un des canons pris aux Marseillais. La mort de ce brave homme fit perdre à sa famille une somme considérable, qui était le résultat d'un héritage qu'il avait recueilli, accru d'économies, le fruit d'une conduite toujours sage. Sa sœur (tout ce qui reste de cette famille), vit à Lucerne dans une position malheureuse.

L'excellent Beckin, chirurgien-major, n'a laissé à son fils unique que l'honorable souvenir de son père : ce que cette famille a perdu par le pillage des casernes de Courbevoie est très-considérable.

Bien d'autres Suisses souffrent par suite de la glorieuse journée du 10 Août.

Dans ces temps de proscription envers les Suisses qui se trouvèrent alors à Paris, Monsieur de Durler, de Lucerne, capitaine aux gardes Suisses, déposa cet ordre du Roi, preuve si honorable du dévoûment héroïque de ses fidèles gardes Suisses, entre les mains de Monsieur Keiser de Frauenstein, grand juge du Régiment, qui le portait sur lui lors qu'en Mars 1793, il parvint enfin à sortir de France sans passe-port, et qui le remit à Monsieur de Durler à sa demande, quand long-temps après cette terrible catastrophe, ces deux amis se revirent en Suisse. Paris, ce 10 Août 1823.

Signé, KEISER DE FRAUENSTEIN, fils.

Monsieur Keiser grand juge du Régiment, se rendit au premier coup de canon à son poste, chez Monsieur le Colonel d'Affry à travers l'action, sans être reconnu.

NOMS DES OFFICIERS MASSACRÉS.

A l'Abbaye, Messieurs Joseph de Réding; de Biberegg, capitaine; de Diesbach, de Steinbrugg. — A la Conciergerie, le Marquis de Maillardoz, lieutenant-colonel; de Salis Zizer, aide-major; Allimann, adjudant; Chollet, adjudant; de Zimmermann, lieutenant; d'Ernest, de Castella d'Orgemont, sous-lieutenans; et Chollet, tambour-major. L'aide-major de Salis, au moment où on le jetait hors de la porte du guichet, pour le livrer aux assassins, put arracher une baïonnette à un garde national et en perça un des brigands.

Nous terminons en payant la dette de reconnaissance des Suisses qui ont survécu au 10 Août, vis-à-vis des Français généreux, dont l'humanité (ce jour-là, elle ne s'exerçait pas sans courage), les conserva pour leur patrie. Ce sera après tant de pages teintes de sang, faire reposer l'imagination sur des pensées consolantes et douces.

Ce fut Monsieur Bruud, député des départemens français où l'on parle l'allemand, qui vint trouver les officiers suisses, lorsqu'ils étaient réunis dans la salle des inspecteurs, il leur dit en allemand qu'il allait faire tout ce qui dépendait de lui pour les sauver, il tint parole. Il leur procura des redingottes, et obtint pour eux la facilité de sortir.

Les officiers qui lui ont dû la vie, s'étaient engagés vis-à-vis de lui, à garder le plus profond silence : mais le temps est venu, où ce n'est pas accuser quelqu'un, que de publier une action si bonne et si noble.

Monsieur Coquet, lieutenant de la garde nationale de l'Oratoire, sauva près de deux cents Suisses et en nourrit douze chez lui pendant trois semaines.

Monsieur Dussaut, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, reçut les blessés Suisses qui se présentèrent et sauva des soldats qui n'étaient pas blessés, en les faisant coucher dans des lits de malades. Une troupe de Marseillais furieux, se présentèrent à l'Hôtel-Dieu et demandèrent qu'on leur livrât les Suisses. J'en ai fait jeter une douzaine par les fenêtres, répondit Monsieur Dussaut, et j'en ferai autant à tous ceux qui se présenteront! Il ne fut démenti par aucun de ses aides-chirurgiens qui étaient présens, et les Marseillais se retirèrent.

Monsieur de la Corbière n'était entré au Régiment que fort peu de jours avant le 10 *Août*. Dans la retraite, à la porte même des Feuillans, il fut saisi au collet par un vétéran national qui leva une hache pesante sur sa tête, mais un autre soldat lui porta un coup de sabre qui le renversa par terre, et il dut son salut à cette chute. Honorons le généreux courage d'une femme inconnue, qui, saisissant Monsieur de la Corbière à brasse corps, le disputa à son assassin, se plaça entre lui et la hache de ce vétéran national et ne le lâcha que quand il fut par terre. Si cette femme vit encore, puisse cet ouvrage parvenir jusqu'à elle, pour qu'elle y trouve l'hommage de la reconnaissance dûe à un si noble dévoûment!

Monsieur d'Aigremont, tapissier de l'Assemblée Nationale, le même, dont la femme eut le bonheur d'être utile à la Reine et à Madame, donna asile, dans un cabinet dont il disposait, à Messieurs Joseph de Zimmermann, de Maillardoz et de la Corbière, et il les y cacha jusqu'à minuit. Il réussit encore à sauver ce jour-là, le capitaine Derlach, qui, plus tard fut tué. — La plupart des officiers Suisses durent la vie aux soins de Monsieur Bruud, député dont nous avons déjà parlé.

Monsieur de Repond, lieutenant, reçut un coup de feu à la jambe, dans la retraite,

il parvint en jetant son habit, à s'introduire sans être aperçu, dans la boutique d'une fruitière, mais il eut la douleur de voir massacrer le Marquis Jean de Maillardoz, à la porte même de la boutique, où il avait trouvé un asile! Il m'a été impossible d'apprendre comment Monsieur de Ville fut sauvé.

Honneur à ceux dont l'humanité courageuse nous a conservé des braves sans peur et sans reproches qui sont aussi d'excellens citoyens.

ÉTAT NOMINATIF

De Messieurs les Officiers de l'ancien Régiment des Gardes Suisses, qui se sont trouvés à l'attaque du Château des Tuileries, le 10 Août 1792.

DE L'ETAT-MAJOR.

Le Marquis de MAILLARDOZ de Fribourg, Lieutenant-général, Grand croix, Lieutenant-Colonel du Régiment, massacré à la Conciergerie.

Le Baron de BACHMANN, de Glaris, Lieutenant-général, Grand croix, Major du Régiment, guillotiné.

Le Baron Rodolphe de SALIS-ZIZERS, des Grisons, Aide-Major, massacré à la Conciergerie.

DE GLUTZ, de Soleure, Aide-major, aujourd'hui Colonel fédéral, et Colonel par l'ordonnance du Roi, du 10 Août 1816.

DE VILD, de Fribourg, sous-Aide-Major, massacré à la Conciergerie.

Le Comte Alexandre de ZIMMERMANN, de Lucerne, sous-Aide-Major, aujourd'hui Colonel au service de Naples.

DE GIBELIN, de Soleure, sous-Aide-Major, aujourd'hui Lieutenant-Colonel.

ALLEMANN, de Soleure, Adjudant, massacré à la Conciergerie.

CHOLLET, du Valais, Adjudant, massacré à la Conciergerie.

BECKIN, chirurgien-major, tué sur le champ de bataille.

Le père LORETTAN, capucin, du Valais, aumônier du Régiment, a survécu.

Joseph de FORESTIER, de Fribourg, Trésorier.

Jean-Lacase PELLARUY, chirurgien-major.

Pierre-Antoine MAURISOT, d'Avallon (France), aide-chirurgien.

Antoine LEGROS, de Marquois (France), aide-chirurgien.

Jean de BRIOUSE, de St. George (France).

Pierre-Marie-Joseph ORDINAIRE, de Couvet.

Etienne LAYMERIER, de Porentrui.

Charles-François BOURNONVILLE, de Versailles (France), premier Commis du Bureau des Suisses.

Nicolas-Albert-Michel MANDEVAVRE, de Frutigen, maître de Mathématiques.

CHOLLET, du Valais, tambour-Major.

Joseph-Bernard HERLOBIG, sous-tambour-Major.

OFFICIERS DES COMPAGNIES.

Le Baron Henri de SALIS-ZIZERS, des Grisons, Chef de la brigade des Gardes Suisses, mort dans l'année 1819.

DE DURLER de Lucerne, Capitaine, mort depuis en Egypte, Lieutenant-Colonel du Régiment Royal-Etranger, et Maréchal de Camp.

De Pfyffer d'ALTISHOFFEN de Lucerne, Capitaine, mort depuis en Suisse.

Le Baron Rodolphe de REDING, de Schwitz, Capitaine, blessé pendant l'affaire, massacré ensuite.

Le Chevalier d'ERLACH, de Berne, tué.

Le Comte Emmanuel de ZIMMERMANN, de Lucerne, premier Lieutenant, Maréchal de camp, sauvé, mort depuis.

Joseph de ZIMMERMANN, de Lucerne, premier Lieutenant, Maréchal de camp, Lieutenant-général, par le décret du 10 Août 1816, mort en 1819.

De REPOND de Fribourg, premier Lieutenant, blessé, mort depuis.

Hubert de DIESBACH, de Fribourg, premier Lieutenant, tué sur le champ de bataille.

De GOTTRAU, de Fribourg, premier Lieutenant, tué sur le champ de bataille.

Louis de ZIMMERMANN, de Lucerne, premier Lieutenant, massacré à la Conciergerie.

De CASTELBERG, des Grisons, second Lieutenant des Grenadiers, tué.

GROS, deFribourg, second Lieutenant, tué sur le champ de bataille.

Frédéric DELUZE, de Neuchâtel, second Lieutenant, aujourd'hui Colonel par le décret du 10 Août 1816.

Philippe de GLUTZ, de Soleure, second Lieutenant, tué sur le champ de bataille.

Simon de MAILLARDOZ, de Fribourg, second Lieutenant, tué sur le champ de bataille.

D'ERNEST, de Berne, premier sous-Lieutenant, repris dans une visite domiciliaire, massacré à la Conciergerie.

Ignace de MAILLARDOZ, de Fribourg, premier sous-Lieutenant, aujourd'hui Lieutenant-Colonel.

De FORESTIER, de Fribourg, premier sous-Lieutenant, tué sur le champ de bataille.

Le Comte DIESBACH de STEINBRUGG, de Fribourg, premier sous-Lieutenant, repris dans une visite domiciliaire, massacré à l'Abbaye.

Le Comte de VALTNER, premier sous-Lieutenant, tué sur le champ de bataille.

Jean de MAILLARDOZ, de Fribourg, second sous-Lieutenant, tué sur le champ de bataille.

De MULLER, d'Uri, second sous-Lieutenant, tué sur le champ de bataille.

De MONTMOLLIN de Neuchâtel, second sous-Lieutenant, tué sur le champ de bataille.

De Constant REBECQUE, de Vaud, second sous-Lieutenant, aujourd'hui Lieutenant-Général au service des Pays-Bas.

De VILLE, de Neuchâtel, second sous-Lieutenant, aujourd'hui Lieutenant-Colonel par l'ordonnance du 10 Août 1816.

Castella d'ORGEMONT, de Fribourg, second sous-Lieutenant, massacré à la Conciergerie.

De la CORBIERE, de Genève, second sous-Lieutenant, aujourd'hui Lieutenant-Colonel.

De CAPREZ, des Grisons, second sous-Lieutenant, tué sur le champ de bataille.

Etat nominatif des Sous-Officiers & Soldats de l'ancien Régiment des Gardes Suisses, qui se sont trouvés à l'attaque du Château des Tuileries, le 10 Août 1792, qui existaient encore le premier Janvier 1824, dont la plupart sont dans une position assez gênée, & quelques-uns dans la plus grande misère (*).

CANTON DE BERNE. Althaus, Ulrich; Denuler, Melchior; Johner, Abrâham; Suter, Jean-Emmanuel; Gammenthaler, Andrez; Gasser, Pierre; Gigon, Jean-Baptiste; Frossard, Balthasar; Gelin, Bernard; Guenin, Jean-Germain; Schærer, Pierre; Bruchet, George; de Goumois, Louis; Girardin, Jean-François; Frossard, François; Cattin, Jean-Pierre; Rouchti, Pierre-Abraham.

CANTON DE LUCERNE. Buchler, Joseph; Muller, Jean; Sigerist, Fridolin; Muller, Joseph; Erenbolger, Joseph; Bueler, Antoine; Bueler, Joseph; Hofsteller, Joseph; Steinner, Michel; Pfyffer, Xavier.

CANTON DE SCHWITZ. Viderist, Balthazar, sergent; Groerder, Joseph-Balthasar; Ulrich, Sébastien-Joseph; Rietter, Aloys; Erler, Jean; Stossel, Joseph-Charles; Aufderman, Charles; Abegg, Charles; Abegg, Jean; Kablin, Joseph-Antoine; Dielhelm, Gaspard.

CANTON DE ZUG. Dosenbach, tambour.

CANTON DE SOLEURE. Din, Joseph, sergent-major; Hich, Hans; Vidmer, Joseph; Kaech, Jean; Bloch, Urs; Boner, Jacob; Rohn, Urs-Joseph; Borner, Martin; Grimm, Joseph; Schreiber, Jean-Ulrich; Daniken, Joseph; Felzhalb, Jean; Gulzhiler, Joseph; Doppler, Urs-Joseph; Vohlgemutz, Frantz; Stockli, Jean; Voglli, Jean; Kohler, Jean; Fellman, Jean; Borrer, Jean.

(*) Cet Etat ne comprend que les individus domiciliés en Suisse. Si l'on y ajoutait ceux qui sont établis en France et en d'autres pays, leur nombre total s'élèverait jusqu'à environ trois cents.

Canton de Fribourg. Fasnach, Jean, sergent; Dorron, Jean-Louis idem; Dubey, Jean, caporal; Sudan, Denis; Mouttet, François; Ecoffey, Jean-Joseph; Gendre, Louis; Page, George; Staffer, François-Xavier-Nicolas; Beau, Jean; Roulin, Jaques; Hayot, Jean; Chassot, Jean-François; Villard, Jaques; Thomas, Antoine; Badoux, Joseph; Criblet, Louis; Godel, Joseph; Carpataux, Nicolas; Overney, Pierre-Joseph; Riedoz, Hans; Gachet, George; Salin, Jaques; Sugneaux, François; Seillaz, Jean; Deforrel, Jean; Mayeux, Jean-Batiste; Jungo, François; Bertzehi, Jean; Duding, François; Jaquet, Vincent; Cupillard, Jean-François; Mouttet, Pierre; Progin, François; Siffret, Jaques, sergent; Castella, Pierre; Gobet, François; Chaudelet, Jean; Chassot, Pierre; Painblanc, Jean; Gobet.

Canton de St.-Gall. Kusn, Henrich; Johner, George; Pfyffener, Pierre; Kuntli, Pierre; Nigg, Joseph; Nigg, Boniface.

Canton d'Argovie. Gehrig, Antoine-Léonce; Rey, Vincent-Léonce; Ammon, Jean; Vyls, David; Olhafen, Bernard; Meyer, Henri; Berner, Christophe.

Canton des Grisons. Chrétien, Florin; Luzi, Philippe; Schmith, Frantz; Cammenich, George; Capter, Jaques; Thienni, Pierre; Sprécher, Jean; Valder, Nicolas; Meissen, Pierre; Volf, Jean; Yos, Chrispin; Vinkler, Silvestre; Bundi, Chrétien; Badraux, Jean; Caduf, Chrétien-Ant; Schrurz, Jean-Julien; Joos, Jean-Baptiste; Schueller, Jean-Baptiste.

Canton de Vaud. Amez, Louis; Archaud, Jean-Pierre; Boraley, Jacob-Antoine; Bugnon, David; Burnier, Jacob-François; Chapuis, Daniel-François; Chevaley, Jean-Isaac; Cornn, Pierre-David; Duperthuis, Frédéric-Emmanuel; Guéry, Jean-Louis; Granger, Jean-Antoine; Jaccard, Pierre-Louis; Jaquet, David; Junod, Salomon; Larpin, George; Magnin, Pierre; Merminod; Jean-Louis-Matthieu; Pavillard, Charles; Pigneron, Abraham; Pillet, Josué-David; Pinget, Henri; Ruchli, Pierre; Thévena, Henri; Truan, François; Truan, Benjamin; Vieuchoud, Pierre-Louis; Vuillet, Jean-Jacob.

Canton du Tessin. Caglieri, Joseph; Chiodi, Pierre François-Antoine.

CANTON DE NEUCHATEL. Clerc, David-François, caporal; Junod, Jean-David; Sandoz, Henri-Louis; Favre, Jean-Pierre.

CANTON DE GENÈVE. Guy, Michel-François-Albert-Philippe; Maurier, Antoine.

MULHAUSEN. Ding, Bernard; Beuglet, Louis.

Le nombre des Veuves et des Orphelins est aussi très-considérable, et la plupart sont très-à plaindre.

Nous croyons convenable de faire connaître à nos lecteurs, ce qui s'est passé à Lucerne le 10 Août 1821. Nous n'hésitons pas à dire, que ce récit aura de l'interêt. Nous l'empruntons à la plume d'un homme aussi justement célèbre, comme orateur et comme écrivain, qu'il est connu par son courage et son dévouement personnel à l'infortuné LOUIS XVI : Monsieur le Marquis de Lally-Tollendal, Pair de France.

LUCERNE, à onze heures du soir.

Mon ami, je reviens du concert, et l'impression qu'il a produit sur moi me fait presque redouter celles qui m'attendent demain au service funèbre qu'on célébrera dans la Cathédrale: une symphonie vraiment dramatique, m'a fait parcourir tous les différens genres d'émotions attachés aux différentes heures de la fatale journée dont on va fêter l'anniversaire. Soit talent des artistes, soit disposition des auditeurs, jamais la musique n'a été un organe plus pénétrant des sentimens de l'âme, ni une peinture plus vive des actions extérieures. La marche militaire, le pas ferme et tranquille des champions de la fidélité, se rendant à leurs postes. La sédition naissante, son accroissement, la résistance, la mêlée, la Victoire, hélas passagère des Suisses et des gardes Nationales fidèles, leur action frappée tout-à-coup d'immobilité par l'ordre du Roi Martyr, qui désarme ses défenseurs, le morne silence de la résignation, éteignant d'abord des chants de triomphe, et ce silence bientôt rompu par les cris des cannibales, déchirant leurs proies, et les gémissemens des victimes, tout cela était rendu avec une vérité presque trop forte pour ceux qui, comme moi, avaient été témoins de cette journée désastreuse.

Ce 10 Août 1821.

Quelle date mon ami ! mon sommeil n'a pas été profond cette nuit, et les horloges autour de moi, l'horloge de la Cathédrale surtout, n'ont pas frappé un coup, qui ne m'ait fait frissonner, au souvenir du tocsin qu'à pareille heure, il y a vingt-neuf ans, j'entendis retentir dans les rues désertes de Paris, lorsque Monsieur de la Tour-du-Pin, le jeune Custine et quelques-autres amis, nous parcourûmes des corps-de-gardes Nationales; les haranguant, et cherchant à les enflammer pour la défense du Roi et de leurs propres foyers; lorsque les grenadiers des filles St. Thomas, nous firent des sermens de loyauté et de courage, auxquels ceux-là restèrent fidèles jusqu'à la fin; lorsqu'après les avoir harangués, nous allâmes nous-mêmes faire des patrouilles d'observation à côté des braves Suisses, et traversant une division de Marseillais, qui venait d'égorger toute une escouade de Volontaires royaux, faisant une ronde pareille à la nôtre.

J'entends sonner huit heures; c'est à neuf et demi, que le Ministre de France doit venir me prendre, pour aller ensemble à la Cathédrale. Dès la première aurore, le brave Colonel Pfyffer, à qui j'avais écrit hier, m'a envoyé, avec le programme du jour, et avec l'invitation d'assister à la solennité, deux imprimés de lui, l'un intitulé, *Récit de la conduite du Régiment des Gardes Suisses, à la journée du 10 Août* 1792, l'autre : *Notice sur le Monument élevé à Lucerne.* Je les ai lu tous deux, et me réserve de vous les faire lire, quand nous serons réunis. Je serai bien trompé si vous n'en recevez pas la même impression que moi; le récit m'a appris beaucoup de circonstances, que nous avons tous ignoré, et dont l'infortuné Diesbach n'avait pu m'instruire que partiellement dans notre prison commune. Ce récit est sublime de simplicité, de vérité, et de sentiment. J'y ai trouvé dans l'exposition des faits, et dans le style du narrateur, quelque chose de ces caractères qu'offrent les narrations de l'Evangile; en effet, c'était aussi une autre passion, c'était le commencement des souffrances du juste, que l'auteur avoit à décrire. Parmi les pièces justificatives, il y en a une qui serre le cœur et qui trouble la vue. C'est le *fac simile* de l'ordre écrit et signé par LOUIS XVI, prisonnier dans la loge de l'Assemblée législative, pour enjoindre aux Suisses, qui se battaient au dehors, de poser leurs armes et de ne plus le défendre! Mon jeune et honorable ami, le Ministre des Pays-Bas entre chez moi, il faut quitter

la plume, je la reprendrai au retour de l'Eglise. Voilà de la pluie, du vent, de l'orage; le peuple n'en remplit pas moins les rues; toutes les cloches sont en mouvement, et toute la ville est en l'air.

Au sortir de l'Eglise, 10 Août, à deux heures après-midi.

Juratae Fidei Decus est Prestare Tenacem.
Perstantem Decus est in Statione Mori.

Il est beau de garder la foi qu'on a jurée;
Il est beau de mourir au poste du serment.
O! de tant de héros, mémoire consacrée!
O! de tant de vertus, auguste monument,
Soyez une leçon d'éternelle durée,
Pour les siècles futurs et pour l'âge présent.
Et vous, jeunes enfans de la vieille Helvétie,
Voyez vos dévanciers luttant contre le sort,
Si loyaux dans leur vie et si grands dans leur mort!
Au pied de leurs autels, devant la Suisse unie,
Sur ces glaives brisés, sur ces foudres éteints,
Que leur seul dévouement fit tomber de leurs mains,
Jurez à leurs tombeaux, jurez à leur génie,
Que leur gloire par vous ne sera point ternie.
S'asservir à l'honneur, s'immoler à la foi,
De vos premiers aïeux fut la première loi.
Restez leurs héritiers; qu'ils restent vos modèles,
Et des mêmes vertus, faisant le même emploi,
Pour être aussi grands qu'eux, soyez aussi fidèles.

Mon ami, voilà toutes les émotions que m'a fait éprouver cette scène tout à la fois religieuse et militaire, lugubre et triomphale. Ce que vous venez de lire, ce sont les deux premiers vers de l'inscription latine suspendue au milieu du Catafalque; c'est la paraphrase qu'ils m'ont inspiré. Je n'avais plus qu'à l'écrire en descendant les marches du Temple; et je ne crains pas de l'avoir profané, en abandonnant mon cœur et mon imagination à un élan que j'eusse cherché vainement à maîtriser, comme autrefois

Sophocle. J'ai senti mon vieux sang bouillonner dans mes veines; j'ai cru voir couler celui des martyrs de la fidélité, précurseurs du Roi, martyr de sa bonté. Oui, c'était rendre un culte à l'Etre-Suprême, que de célébrer en sa présence des vertus, dont lui seul a pu être l'inspirateur, et dont certainement il est aujourd'hui le Rémunérateur. J'étais impatient de venir répandre dans votre cœur, tous ces sentimens qui surabondent le mien. Maintenant, que je peux dire *Liberavi animam meam*; maintenant, que j'ai fixé par écrit tous ces souvenirs d'une des journées de ma vie, où j'ai été le plus profondément ému, je vais reprendre mon récit où je l'ai laissé il y a quelques heures; et avec autant de calme qu'il me sera possible, vous détailler la marche, l'appareil, et les actes de cette solennité funèbre.

A travers les flots de peuple, que la pluie et les vents ne pouvaient disperser, et qui tantôt nous voyaient passer avec le recueillement du silence religieux, tantôt interrompaient ce silence par des bénédictions adressées aux mânes de leurs héroïques conpatriotes, nous sommes arrivés à la Cathédrale, le Ministre de France, moi à ses côtés, et tous les membres du corps diplomatique. Sur la façade, tendue de noir était une inscription latine du meilleur style, concise sans obscurité, énergique sans enflure, et qui retraçait, avec autant de force que de vérité, le désastre du 10 Août, le dévouement des victimes, leurs droits aux honneurs qui leur étaient rendus et aux invocations qui allaient être adressées pour eux à la Divinité. Entrés dans l'intérieur de l'Eglise, qui toute vaste qu'elle était, ne suffisait pas à l'affluence des fidèles empressés de s'y rendre, nous avons tous été frappés de respect; pour moi, je me suis senti saisi d'une émotion indéfinissable, à l'aspect du Catafalque élevé au milieu de la Croix de l'Eglise, entre le chœur et la nef. Figurez-vous, mon ami, une première plate-forme, posée sur des canons braqués et muets, comme ceux qui avaient été tout-à-coup réduits au silence dans le fort de la bataille du 10 Août. Aux quatre coins de cette plate-forme, couverte d'une draperie funèbre, qui tombait jusqu'à terre, entre les canons, étaient quatre faisceaux de fusils, armés de leurs baïonnettes, que les héros semblaient y avoir posés à l'instant même, en s'immolant docilement à la discipline militaire et à la volonté souveraine. Des sabres suisses, croisés en losange, nus, et plusieurs faussés dans l'action du combat, formaient une balustrade autour de la seconde plate-forme, d'où s'élevaient une infinité de gradins chargés alternativement de grosses torches de cire jaune et blanche, de trépieds de bronze, portant les uns, des lampes funéraires, les autres des vases où fumait un trop juste encens. Sur le Cénotaphe, couvert de guir-

landes de laurier et d'un monceau d'insignes militaires, s'élevait une croix brillante au-dessus de laquelle était suspendue, en guise de dais, une multitude d'enseignes et de drapeaux entremêlés aux couleurs de France, et à celles des Cantons Suisses. Sur le lieu qui unissait tous ces faisceaux, un vaste bouclier offrait aux regards, la décoration de la grande croix de l'ordre de St.-Louis, avec sa dévise, récompense de la vertu guerrière. (Illustres Victimes, disait-on en lisant ces mots, votre récompense n'a pas été sur la terre!) Enfin à la hauteur du Cénotaphe, on avait élevé et endossé contre la grille du chœur un autel funèbre, dont la draperie présentait les vingt-six écussons des vingt-six officiers tués les armes à la main ou massacrés dans les boucheries du deux Septembre; cette draperie s'étendait dans toute la longueur de l'Eglise, et formait un rideau convenable entre le chœur où allait se célébrer le grand mystère de la Communion Catholique, et la Nef, où étaient réunies les diverses Communions chétiennes de tous les Cantons.

Je n'omettrai pas, dans la description de cette pompe funèbre, une de ces parties, certainement les plus intéressantes: quarante-deux soldats ou sous-officiers, échappés autrefois à la funeste journée, inspiraient le respect par leurs rides, par leurs cicatrices, par la médaille du 10 Août, que leur a décerné la Confédération helvétique, ils étaient rangés latéralement au pied du Catafalque, et formaient près du monument matériel, autant de monumens vivans des actions héroïques consacrées par la solennité du jour.

En face du Catafalque, on voyait rassemblés dans une première enceinte, d'abord, les autorités supérieures de l'Etat, les deux Avoyers du canton de Lucerne, Messieurs D'Amrhyn et de Ruttimann, Monsieur de Wattenville, Avoyer de Berne, dont le nom est si connu et si respecté en France; plusieurs membres des Conseils Souverains des différens Cantons; ensuite le Prince Royal de Danemarck, deux jeunes princes de Brunswick, les Ministres diplomatiques de France, d'Angleterre, d'Espagne, de Russie, d'Autriche, de Prusse, de Danemarck, de Suède, des Pays-Bas, de Naples, des Etats-Unis d'Amérique, etc. Une foule d'officiers généraux supérieurs et de tous grades, ayant appartenu ou appartenant, soit à l'ancienne, soit à la nouvelle Garde Suisse de France, les Maillardoz, les Courten, les Vevay, les Michély, les Pfyffer, les Réding, les Glutz, les Cady, les Muller, etc. etc; puis les députés des Cantons, les Souscripteurs du monument mêlés avec la foule d'étrangers, qu'un sentiment ou autre avait amenés à cette grande Cérémonie: à gauche, étaient les femmes de ces Avoyers, de ces Dignitaires,

Princes, Ministres, Officiers, Souscripteurs, parmi lesquelles la Princesse de Danemarck brillait d'un éclat d'autant plus frappant, qu'il était plus modeste et plus religieux.

Une seconde enceinte renfermait des Citoyens distingués de tous les Ordres, mêlés encore d'étrangers de toutes les conditions, des Ecclésiastiques et des Pasteurs, des militaires, des professeurs, une jeunesse édifiante par son maintien, et par les bons sentimens dont on voyait l'impression sur tous les visages; une multitude de peuple occupait sans confusion et sans tumulte, le reste de la Nef et les bas côtés de l'Eglise.

Le Nonce du Pape, reçu par le Clergé à une porte latérale du Temple, a été conduit à la place qui lui était préparée dans l'intérieur du chœur, et le service divin a commencé.

Une musique excellente, placée dans la Tribune de l'orgue renommée qui en faisait partie, a exécuté une Messe de Chérubini, qui a été entendue avec un profond recueillement, quoiqu'avec une vive émotion. Le moment de la quête a été remarquable; elle a été faite par deux sergens du 10 Août. Celui qui quêtait de notre côté, portait les marques d'une blessure; à l'aspect du monument qui lui retraçait cette funeste journée, au souvenir de ses chefs et de ses camarades massacrés, son visage était enflammé, de grosses larmes roulaient dans ses yeux; sa vue m'a ramené violemment sur le lieu de la scène; un mouvement irrésistible m'a entraîné à lui prendre la main et la serrer dans la mienne : que vous dirai-je de plus, mon ami ? Absorbé dans les souvenirs présens à ma pensée, dans le spectacle présent à mes yeux, dans la méditation de ce que je lisais inscrit sur le Cénotaphe, j'ai fait ma paraphrase telle que je viens de vous l'écrire. Fatigué de tant d'agitations, j'ai été, au sortir de l'Eglise, me reposer pendant trois quarts d'heure chez le Ministre de France, dont l'entretien m'a vivement intéressé, et qui certes a également bien mérité de la France et de la Suisse, dans les négociations dont il est chargé depuis tant d'années : je suis rentré chez moi, pour ajouter ces pages au compte rendu que je vous dois, et je vais à cinquante pas de mon auberge, chercher encore une distraction, en faisant ma cour au Prince et à la Princesse de D. qui reçoivent dans ce moment, et que je suis impatient de connaître. Le temps se détériore, plutôt qu'il ne se raccommode, la pluie est presque continuelle, et dans le peu de momens où elle cesse, il y a des coups de vent, qui ont brisé plusieurs arbres dans le voisinage du monument à inaugurer. On doit nous instruire pendant notre dîné, si cette inauguration se fera au pied même du rocher, comme c'était le projet, ou si l'on sera obligé de la renfermer dans l'Eglise.

Encore le 10 Août, à dix heures du soir.

Je l'ai vu ce rocher, cette masse imposante,
D'une noble Cité, désormais le trésor.
Je l'ai vu ce Lion, moins colossal encor,
Que les vertus qu'il représente.
Du sang des meurtriers sa lèvre est écumante :
Tant qu'il a pu combattre, il est resté vainqueur.
Accablé sous le nombre, épuisé, sans défense,
Il a perdu toute espérance,
Mais il a gardé tout son cœur.
Dans ses flancs s'est brisé le trait dont il expire ;
Couché sur les débris, garans de sa valeur,
Il ne rugit plus, il soupire :
Sur son front, la fierté s'unit à la douleur.
Le froid glaçait déjà sa griffe vengeresse,
Il y sent circuler un reste de chaleur ;
Sur l'écusson des lis, il l'étend, il la presse ;
Il y pose sa tête et mourra consolé,
Si son dernier soupir sur lui s'est exhalé.
Près du lis de la France, est la croix d'Helvétie,
Le généreux Lion, sur tous deux à la fois,
Veut fixer sa vue obscurcie,
Et le dernier effort de son âme attendrie,
Dit aux Français : Je meurs fidèle envers vos Rois.
Dit aux Suisses : Je meurs digne de ma patrie.
Cependant les sapins, les lauriers, les cyprès,
Qui du rocher couvrent la cime,
S'ébranlent à la mort du Roi de ces forêts.
Les élémens troublés, de l'illustre victime
Consacrent le trépas sublime ;
Dans les plaines de l'air, les autans déchaînés,
Des luttes des combats, nous retracent l'image ;
Des chênes sont rompus, mais non déracinés,

Triste aspect, moins triste présage;
Ils renaîtront! Près d'eux, soulevé par l'orage,
Un ruisseau devenu torrent
Tombe avec fracas sur la plage,
Mais va briser ses flots au pied du monument.
O surprise! O ravissement!
D'un ciel noirci par la tempête,
S'échappe une colombe au plumage d'argent:
Elle vole, elle plane, et descend sur la tête
De ce fier Lion expirant.
D'un aveugle hasard, non, ce n'est point l'ouvrage,
C'est un céleste ambassadeur,
Annonçant la fin de l'orage,
Et nous bénissons tous, avec la même ardeur
Le symbole de la candeur,
Joint à l'emblème du courage.
On nous avait promis ces feux et ces couleurs,
Ces flambeaux, ces soleils dont brillent les soirées,
Aux rians plaisirs consacrées.
Ah! j'aime mieux que la nature en pleurs,
Se soit unie à nos tristes pensées,
Et que l'espoir des jours consolateurs,
Soit descendu vers nous, des voûtes éthérées.
Un dernier cri, jusqu'aux cieux est monté,
L'écho des monts partout l'a répété.
Et du monument séculaire,
Marchant à pas silencieux,
Vers la Chapelle solitaire,
Où d'un culte religieux,
Les fils honorent leurs pères,
Nous avons senti de nos yeux,
Couler des larmes moins amères;
En lisant au-dessus des portes funéraires,
Paix à ceux qui sont morts, victimes de leur vertu;
A ceux qu'on a tués; mais qu'on n'a pas vaincu.

Pour en revenir à l'inauguration du monument de Lucerne, ma poésie descriptive a été si véridique, qu'il me reste bien peu de chose à vous dire en prose, soit sur le monument en lui-même, soit sur l'effet que son aspect a produit à l'instant où il a été découvert. Nous nous étions d'abord rassemblés à l'Eglise : on y avait récité en allemand tous les actes relatifs à la solennité du jour, à la fondation et à l'exécution du monument, à la souscription dont il était le résultat : on avait proclamé, un à un, les noms de tous les Officiers et de tous les soldats, Martyrs glorieux du 10 Août et des deux et trois Septembre; on avait présenté le procès-verbal à la signature, non-seulement des autorités de l'Etat, mais des Princes Etrangers qui étaient présens, mais de tous les membres du corps diplomatique, et j'avais eu l'honneur de signer auprès du Ministre de France : un reste de jour nous éclairait encore à la sortie de l'Eglise, et à travers les vents et la pluie, nous avons couru pour la plupart hors des portes de la Ville, au pied du rocher qui venait d'être consacré. Le moment où tous les échafauds et tous les toits tombant à la fois, ont découvert à nos yeux ce Lion colossal, taillé dans le roc, a occasionné un saisissement silencieux de quelques minutes, auquel ont succédé les plus vives acclamations. Le Colonel Pfyffer, dont ce monument était la création, et dont cette journée était le triomphe, a été aperçu sur la cime du Rocher, et appelé par toutes les voix; chacun eût voulu placer sur sa tête une couronne civique. Il est descendu, pour présenter à nos applaudissemens, l'artiste distingué, Monsieur Ahorn, de Constance, qui a si parfaitement exécuté l'admirable modèle créé par le génie de Thorwaldson. Aussi bon citoyen qu'habile ouvrier, Ahorn avait fixé avec le plus modeste désintéressement, le prix de son immense travail : une souscription volontaire s'est ouverte pour lui sur la place même où il avoit travaillé pendant seize à dix-huit mois. Le Prince de Danemarck, a inscrit le premier, pour récompenser l'artiste, qui avait si bien exécuté le chef-d'œuvre d'un génie Danois. On ne pouvait se détacher de la contemplation du Lion, de l'expression de sa tête et de tout son corps. Avoyers, Princes, Ambassadeurs, militaires, bourgeois, paysans, confondus, éprouvaient le même enthousiasme, que la pluie toujours tombante ne pouvait refroidir. J'ai vu une bonne Lucernoise de la campagne, se mettre à genoux devant ce Lion et lui dire son chapelet; elle avait fait la même chose sur la porte de la petite chapelle voisine : tout l'ensemble de ce lieu lui paraissait un temple, et elle prenait probablement le rocher pour le maître autel; j'aurais dû trouver place dans mes vers pour cette excellente femme, qui réunissait en elle tous les genres de piété, celui de la religion et celui de la patrie. Je me réserve de la

placer ailleurs : du reste, je vous répète encore, mon digne ami, que mes vers sont scrupuleusement véridiques. L'incident de la colombe a eu autant de témoins qu'il y avait là de spectateurs, et le Colonel Pfyffer nous a juré qu'il ne savait pas d'où cette colombe était partie.

Enfin l'approche imminente de la nuit nous a forcés à rentrer dans la ville : il y a eu chez l'Avoyer régnant, une brillante soirée. Je n'ai fait qu'y paraître par politesse, et j'y ai laissé la foule toujours croissante, pour me livrer avec vous à toutes les effusions que vous trouverez répandues sur ce papier. Il est trois heures après-minuit, il faut que je me lève à six, pour peu que le ciel, purgé d'ici-là, nous permette d'entreprendre l'excursion sur le lac, et le pélerinage aux chapelles. J'ai besoin d'un peu de repos, je vais tâcher d'en prendre. Cette journée, je devrais dire, la journée de hier a été bien active.

On ne doit rien ajouter à un récit du Marquis de Lally, tout ce que décrit ce Noble écrivain ressort en relief; sa plume est plus qu'un pinceau.

Cette baguette magique, qui semblait produire les révolutions, comme d'autres baguettes faisaient descendre les tempêtes, s'est à jamais brisée ! Le sceptre paternel des Bourbons gouvernera long-temps la France, pour le bonheur des Français ! Et la Suisse, toujours indépendante, toujours libre, fière de ne devoir qu'à elle-même son indépendance et sa liberté, et fidèle aux souvenirs de sa gloire antique, ne cessera point d'apprécier la protection des descendans de St.-Louis et de Henri IV, et l'amitié d'une grande nation sa voisine. On jugera peut-être dans l'avenir, que c'est en face du monument du 10 Août, qu'il convient le mieux de renouveler les alliances de la France et de la Suisse.

INSCRIPTION

De la Chapelle près du Monument.

DIE X AUGUSTI 1792.

INVICTIS PAX,

Per Vitam Fortes.

Sub iniqua Morte Fideles.

INSCRIPTION

Placée à la porte de la Cathédrale

Le jour du Service funèbre.

A ☧ Ω

HELVETIIS,

REGIÆ COHORTIS.

PRO AUGUSTA DOMO.

LUTETIAE PARISIORUM

III IDUS SEXTILIS 1792.

EXCUBIAS, AGENTIBUS

COLLATO. PEDE. SIGNISQUE. CONSTITUTIS.

IN FACTIOSAM REBELLIUM TURBAM.

SACRAM. AULAM CIRCUMVADENTEM.

IMPAVIDE IRRUMPENTIBUS.

LUDOVICO XVI.

FRANCIAE ET NAVARRAE

PIO OPTIMOQUE REGI UTINAM FELICI

AD INTERNECIONEM USQUE FIDISSIMIS

PARENTALIA.

INSCRIPTION

Du Catafalque placé dans la Cathédrale,

Le jour du Service funèbre.

X AUGUSTI.

JURATAE fidei decus est prestare tenacem,
Perstantem decus est in statione mori.
Haecce monere meum. Saeclis memorendo futuris,
Perstando fidos et moriendo viros.
Ne temnas monitum generosi nominis haeres,
Helveta gens ; priscâ stare memento fide!
Stabit tuta salus, stabit tibi nomen avitum,
Haec tibi si virtus prestat avita. — Fides.

HELVETIORUM FIDEI AC VIRTUTI
DIE X AUGUSTI II ET III SEPTEMBRIS MDCCXCII
HAEC SUNT NOMINA EORUM, QUIBUS SACRAMENTI FIDEM FALLERENT
FORTISSIME PUGNANTES CECIDERUNT
SOLERTI AMICORUM CURA CLAM SUPERFUERUNT
DUCES XXVI
DUCES XVI
MILITES CIRCITER DCCLX.
MILITES CIRCITER CCCL.
HUIUS REI GESTAE CIVES AERE COLLATO PERENNE MONUMENTUM POSUERE.
ABSOL. DIE X AUG. MDCCXXI.

NOTICE

Sur le Monument érigé à Lucerne.

Le Régiment des Gardes Suisses, au service de France, malgré les insinuations multipliées, s'est refusé avec fermeté, dès le commencement de la révolution, à toute participation aux scènes de troubles qui signalèrent cette époque. Etranger aux opinions et aux partis qui divisaient alors les habitans de la France, il ne connoissait qu'un seul devoir, celui de défendre un Prince auquel il était attaché par des sermens sacrés, par un juste respect et par la reconnaissance. Le 10 Août 1792, devait-mettre ces sentimens à l'épreuve la plus décisive. Appelé à la défense du château des Tuileries par les ordres du Roi, et les dispositions des hommes qui exerçaient alors le pouvoir, la petite troupe de héros, ne maintint le champ de bataille, contre des forces infiniment supérieures, qu'après une lutte de plusieurs heures, et en le couvrant de ses cadavres. Un petit nombre de braves officiers et plusieurs des soldats qui échappèrent à la mort, ne durent leur vie, qu'aux nobles soins de généreux amis de l'humanité; les autres périrent sur l'échafaud ou furent massacrés.

Cette nouvelle porta la douleur, le deuil et l'indignation dans toutes les parties de la Suisse. Ces sentimens cédèrent bientôt à celui de l'admiration générale d'une action qui a fait revivre l'honneur national avec un nouvel éclat.

D'après un ordre exprès du Roi, une partie des Officiers du Régiment des Gardes Suisses, se trouvèrent alors en congé chez eux; Monsieur Charles Pfyffer d'Altishoffen, maintenant Colonel, était du nombre de ceux-ci; il perdit un oncle et un second père dans la personne du Major de Bachmann, lequel montra sur l'échafaud la même grandeur d'âme qu'il avait déployée au combat. Lui-même attaché dès sa première jeunesse, au Régiment des Gardes Suisses, prenait une part bien vive au sort de ce corps, ainsi

qu'à celui de tant de braves camarades et amis. Déjà à cette époque, il conçut l'idée de consacrer aux mânes des héros succombés, un petit monument, idée qui peu à peu devint une résolution déterminée, mais plusieurs circonstances retardèrent pendant une suite d'années la réalisation d'un projet qu'il ne perdit jamais de vue.

La famille des Bourbons ayant, par suite des grands événemens du temps, recouvré la possession du trône héréditaire, et une nouvelle tentative ayant été faite de les en expulser, les troupes Suisses en France donnèrent encore une fois un exemple de leur ancienne fidélité : c'est alors que la Haute Diète, sur la proposition du Canton directoral de Berne, déclara le 7 Août mil-huit-cent dix-sept, de voter une reconnaissance éternelle à l'héroïsme de l'ancien Régiment des Gardes Suisses, héroïsme qui n'est surpassé par aucune des actions de bravoure et de vertus de nos ancêtres : elle décréta, de conserver à la postérité dans les archives fédérales, les noms de ceux qui ont péri sur le champ de bataille, de ceux qui ont été massacrés par suite de leur fidélité, de ceux enfin de leurs frères d'armes qui ont survécu, et de décorer tous les militaires encore vivans de ce Régiment, qui étaient présens à l'attaque du château des Tuileries le 10 Août 1792, d'une médaille de fer, avec l'inscription : *Fidélité et Honneur.*

En voyant ainsi la nation rendre justice au mérite héroïque de ses frères d'armes, le Colonel Pfyffer, résolut de donner plus d'extension à son entreprise, et d'exciter l'intérêt général à concourir à l'élévation d'un monument qui, grand et simple, et aussi digne des mânes auquel il serait voué, que de ses fondateurs, éterniserait cette action sublime, sur un sol ennobli par la nature et par l'histoire.

Par une annonce publique du 1.er Mars 1818, le Colonel Pfyffer proposa une souscription pour construire ce monument, en annonçant que l'excédent du produit des souscripteurs, déduction faite des frais, serait appliqué, soit à l'entretien d'un invalide, employé comme gardien du monument, soit à secourir des sous-officiers et soldats indigens, qui, ayant pris part au combat du 10 Août, sont décorés de la médaille de fer.

Il est dans la nature des choses, que des entreprises comme celle-ci, soient différemment jugées, plus ou moins appuyées, quelquefois même mal interprétées, mais ce qui contribua surtout à l'encouragement du directeur de l'entreprise, ce furent les dons généreux des hauts Gouvernemens des Etats Confédérés, de Berne, Lucerne, Fribourg, Soleure, Tessin, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève; ceux de réunions Suisses, à St.-Pétersbourg, Vienne, Paris, Copenhague, Trieste, Livourne et Gênes, ainsi que la plu-

part des louables Régimens Suisses au service de France et des Pays-Bas; la part qu'y prirent beaucoup de Suisses, entre lesquels se distinguèrent, par l'activité et le zèle qu'ils mirent à répandre l'annonce, ainsi qu'à recommander et favoriser la chose, à Zurich, Monsieur J. J. Hess, sous-Sécrétaire du Tribunal d'appel; à Berne, Monsieur de Graffenried de Gergensée, Colonel de la Confédération; à Schwitz, Monsieur le Général Baron de Réding; à Fribourg, Monsieur Stutz, archiviste d'Etat; à Soleure, Monsieur le Conseiller et Colonel de Gibelin; à St.-Gall, Monsieur le Landamann de Muller Friedberg; dans les Grisons, Monsieur de Toggenbourg et Messsieurs les Comtes Jean et Jérôme de Salis-Soglio; ce dernier a publié à Londres, une traduction anglaise du récit de la conduite: à Schaffhouse, Monsieur le Colonel de Schalch, Président du Conseil de guerre; en Argovie, Monsieur de Schmiel, membre du petit Conseil et Colonel de la Confédération; dans le Canton de Vaud, Monsieur Guiger de Prangin, Colonel de la Confédération; à Genève, M.r le Lieutenant-Colonel Tronchin; M.r De Candolle.

Ce qui prouve que cette entreprise trouva des amis, même hors du Cercle des Cantons Confédérés, c'est l'approbation exprimée envers son auteur, avec autant de bienveillance que de générosité, par LL. Majesté l'Empereur de Russie et le Roi de Prusse, et de son Altesse Impériale Monseigneur le Prince héréditaire d'Autriche, dont la munificence honora l'auteur d'un Souvenir précieux; les Souscriptions de leurs Excellences les envoyés de France, et d'Espagne, accrédités par la Confédération Suisse, ainsi que du Ministre de Danemarck à Florence; enfin l'intérêt que lui témoignèrent un grand nombre d'Etrangers respectables.

Le Directeur de l'entreprise remplit un devoir qui lui est bien cher, en exprimant publiquement, et déposant dans cet écrit, sa respectueuse reconnaissance, envers tous les hauts et bienveillans protecteurs mentionnés ci-dessus, envers tous ceux qui, par souscription et recommandation, ou de toute autre manière, ont rendu possible et favorisé l'exécution de cet ouvrage, mais très-particulièrement envers les Illustres Avoyers et membres du Gouvernement du Canton de Lucerne, pour leur protection bienveillante, ainsi qu'envers le louable Conseil d'administration de la ville de Lucerne, pour les nombreux secours et services rendus de la manière la plus gracieuse.

C'est ainsi que, par l'accroissement progressif de la Souscription, qui se monte jusqu'à ce jour à la somme totale d'à peu près mille louis d'or, il fut permis de commencer l'ouvrage.

Son Excellence, Monsieur l'Avoyer de Ruttimann, mu par l'intérêt qu'elle voue

constamment à toutes les belles et bonnes institutions, ainsi qu'à tout ce qui peut favoriser les sentimens patriotiques, les Arts et les Sciences, a pris sur lui, pendant son séjour à Rome comme député, d'engager le célèbre THORWALDSON, à faire le modèle du monument. Cet artiste, quoique surchargé d'ouvrage, commandé par les premiers Monarques de l'Europe, n'en accéda pas moins et avec plaisir à l'appel qui lui fut fait, déterminé, autant par les sentimens bienveillans pour la nation Suisse, que par l'admiration de l'action héroïque qu'il s'agissait de célébrer. Il mit tout le zèle possible à achever ce beau produit de l'art, et lors d'un voyage qu'il entreprit d'Italie en Danemarck, il fit un détour considérable pour pouvoir visiter en personne, le local choisi pour l'exécution du monument : il le trouva très-propre à cette destination, et le rocher lui-même très-durable. C'est le 19 Août 1819 que l'on commença à creuser la grotte, peu de temps après, le modèle arriva à Lucerne. A l'ouverture des caisses, il se trouva considérablement endommagé, et la tête du Lion surtout était brisée en plus de cinquante morceaux, c'est à l'habileté et aux soins persévérans de Monsieur le Lieutenant-Colonel Louis Pfyffer de Wyner, que nous devons, que le tout ait été rétabli, de manière à ce qu'il ne reste plus la moindre trace d'endommagement.

Monsieur Henri Keller, sculpteur Zurichois établi à Rome, a rendu des services essentiels, par l'intérêt qu'il a pris à la chose, et les peines qu'il s'est données pour soigner l'expédition du modèle.

L'on procéda enfin à l'exécution du Lion colossal : elle fut commencée et terminée dans l'espace de seize mois (du 28 Mars 1820, au 7 Août 1821), avec enthousiasme, persévérance et un rare talent, par Monsieur Lucas AHORN, sculpteur de Constance; c'est ainsi, que cet artiste s'est assuré à lui-même une mémoire aussi durable que le rocher dans lequel il a creusé son bel ouvrage.

La louable coutume de nos pères, de célébrer par de pieux anniversaires les actions des braves qui ont succombé en servant leur patrie, ou en remplissant leur devoir, avait fourni l'idée de restaurer convenablement une petite chapelle située tout près, et de la mettre en liaison avec ce Monument, dans l'espérance de pouvoir intéresser surtout les louables Abbayes, Chapitres et Couvens de la patrie, pour un acte religieux, aussi touchant que patriotique. Le directeur de l'entreprise avait essayé de former une Souscription particulière, exclusivement destinée à la dotation de cette chapelle et à la fondation d'un service funèbre, qui y serait célébré annuellement le 10 Août : mais il s'est vu forcé dans la suite de renoncer à cette idée, et d'avoir recours, autant qu'il lui a été

de la souscription principale, afin de pourvoir au stricte nécessaire de ce lieu sacré, dont l'inscription simple et la sainte destination sont propres à éveiller dans l'âme du passant, les sentimens d'une mélancolie méditative, qui doivent occuper celui qui visite cette étroite enceinte, consacrée au souvenir de tant de victimes innocentes qui ont succombé glorieusement.

C'est ainsi que brille, vainqueur de beaucoup d'obstacles, ce monument National érigé sur le sol Suisse en mémoire des Suisses qui succombèrent en terre étrangère et en service étranger, mais qui avec le même courage, auraient faits de leurs corps un rempart à leur patrie, si les circonstances d'alors l'avaient exigé d'eux; car si jamais il y eut un sacrifice désintéressé, c'était le leur.

Annonce donc, noble Lion, à la postérité, que la patrie a su honorer cette vertu, et apprends à la génération actuelle et aux générations futures que l'honneur, l'amour de la liberté et de la patrie sont de beaux et grands sentimens, mais que rester dévoué jusqu'à la mort à ceux qui ne peuvent plus récompenser, est pourtant ce qu'il y a de plus sublime : car jusqu'ici l'histoire n'en a fourni que peu d'exemples.

LE POETE

qui descend des Alpes

Chant Lyrique

Par le Comte Louis de Villevieille

Le Poëte qui descend des Alpes.

Chant Lyrique.

Je les ai vus, ces monts d'éternelle structure,
Où, muet et soumis, l'amant de la nature
En adore l'auteur;
Où, brisant tout orgueil, la puissance infinie
Du sceptique insolent courbe la tête impie
Devant le Créateur!

Mon audace atteignit l'aigle jusqu'en son aire:
Planant sur ces déserts, mon âme solitaire
Rajeunissait plus près des Cieux!
Et, sous le poids léger d'une atmosphère pure,
Je ressentais en moi, dégagé de souillure,
Quelque chose des demi-Dieux!

Je n'osais te toucher, ô ma lyre fidèle!
J'étais plus qu'un poëte, et la corde rebelle,
Frappée en vain, aurait mal répondu!
J'étais loin de la terre, et mon âme élancée,
D'ineffables objets occupait ma pensée:
J'aurais chanté;..... qui m'aurait entendu?

Adieu, granits altiers, masses indestructibles,
Qui défiez le temps et les assauts terribles
Des aquilons fougueux, déchaînés vainement!
Qu'est donc, auprès de vous, la Royale puissance?
Elle élève un tombeau, que l'homme appelle immense:
Mais l'art des Pharaons cède à la faulx du temps!

Adieu, glace éternelle, échappant à ma vue,
Qui ne peut t'embrasser dans ta vaste étendue!
Oh! de la Providence, étonnant réservoir!
Tu distilles sans cesse, aux dépens des nuages,
L'onde, pour la verser aux fortunés rivages,
Dans des canaux, qu'un Dieu fit pour la recevoir!

Ici, tout est contraste, et tout est harmonie!
Oui, la bonté céleste, à la puissance unie,
De l'homme avec amour a fondé l'avenir:
Rendez, faibles mortels, un hommage unanime;
Et, que doit le génie au feu pur qui l'anime?
Lever un coin du voile, adorer et bénir!

Je descends à travers la nue
Que je vis, sous moi suspendue,
Former l'enceinte des déserts:
La voix sonore des orages
Fait retentir ces lieux sauvages
Du plus imposant des concerts!

Bientôt, une douce rosée
Polit, pour moi, la pente aisée,
Où se précipitent mes pas,

Et ressuscite la verdure
Qui, veloutant ma route sûre,
Me charme, et ne m'éblouit pas!

Point d'art ici, point d'imposture;
Les fleurs, pompons de la nature,
Etalent leurs mille couleurs :
Elle sourit à sa parure ;
Ce faible ruisseau qui murmure,
Des Nayades dit les douleurs :
Leur voix mélancolique et tendre,
A mon cœur, qui la sait entendre,
Rappelle de vieux souvenirs;
L'onde qui sourd, s'écoule et passe,
Qui fuit sans retour, me retrace
Et mes malheurs et mes plaisirs!

J'aperçois la tige élancée
Des sapins; leur foule empressée
Me défendra des feux du jour :
Sur leur écorce raboteuse,
D'un chiffre l'empreinte amoureuse!
Partout on retrouve l'amour!

Forêt, prête-moi ton ombrage;
De tes sapins le noir feuillage,
Tes gazons, ta mousse sauvage,
Et de tes oiseaux le ramage,
Tout m'invite à me reposer :
Ici nul serpent ne circule ;
J'ai souffert long-temps, et je brûle!
Mais l'ardeur de la canicule
S'éteindra vers le crépuscule;
Jusque-là laisse-moi rêver.

Le soir, mon oreille attentive
A la cloche au timbre argentin,
Recueillera du son lointain
La résonnance fugitive ;
Aussitôt, je suivrai la rive
Qui conduit au hameau voisin :
Emportant ma reconnaissance
De l'abri que tu m'as prêté,
J'irai demander l'assistance
D'une simple hospitalité,
Et je sens que son influence
Calmera ce cœur agité !

Qu'aucun instrument de dommage
Ne mutile vos dômes verts,
Arbres, dont j'ai goûté l'ombrage.
Et que je chante dans mes vers !
Ou, si la hache vous outrage,
Que l'inclémence des hivers
Punisse, dans leur pâturage,
L'imprévoyance des pervers.

Vierge de l'Underwald, ouvre-moi ta demeure ;
Vierge de l'Underwald, que tes regards sont doux !
Si mes vœux ne sont purs, que mille fois je meure !
Et vous, bergers heureux, prenez-moi parmi vous :
Ma main n'est point habile aux tâches pastorales,
Mes doigts ne savent point, par secousses égales,
Du pis de la genisse attirer un lait pur.
Je ne voguerai pas sur ce beau lac d'azur ;
Je n'irai pas braver ses tempêtes fatales,
Et gourmander ses flots d'un bras puissant et sûr.

Ne me confiez pas l'inutile arquebuse,
Car je n'ai du chasseur l'adresse ni la ruse ;
Jamais être animé n'est tombé sous mes traits !
Jamais je n'ai semé le ravage et la crainte ;
Mon œil d'un plomb mortel en dirigeant l'atteinte,
N'a point lancé la mort aux bêtes des forêts.
Vierge de l'Underwald, ouvre-moi ta demeure ;
Vierge de l'Underwald, que tes regards sont doux !
Si mes vœux ne sont purs, que mille fois je meure !
Et vous, bergers heureux, prenez-moi parmi vous :
Mais je puis de mon luth, à vos pipaux rustiques,
En les ennoblissant, marier les accords ;
Je ressusciterai vos souvenirs antiques ;
Ma voix évoquera tous vos illustres morts.

Asile du Grutli, pré vert, triple fontaine,
Qui des trois fondateurs prit le premier serment,
Que la reconnaissance auprès de toi ramène
Le vieillard et la vierge, et la mère et l'enfant !
D'une époque immortelle éternel monument,
De tes vieilles leçons instruis le temps présent !
Voilà l'humble Burghlen, si fier de la naissance
Du magnanime Tell, héros libérateur :
Je vois de ce rocher le héros qui s'élance,
Livre Gessler aux flots, et tend un arc vengeur !
Regardez dans Kussnacht ! il y marche en silence ;
C'est là que, sous ses coups, tombera l'oppresseur !
Près de vous, d'un héros, la gloire de vos pères,
D'Arnold de Winckelried fut le noble berceau :
Répétez ce grand nom dans vos chants populaires,
Et courez à Sempach prier sur son tombeau !
Vierges de l'Underwald, à la triple fontaine
Venez, au mois de Mai, boire l'eau du serment ;
Et vous, bergers-soldats, que chaque an vous ramène
Jurer vos libertés auprès du monument !

J'avais pressé la couche hospitalière,
Et le sommeil, baume réparateur
Des maux du corps, de l'esprit et du cœur,
Ange pudique, et qui fuit la lumière,
M'avait rendu ma native vigueur :
De l'astre ardent, dont j'adore l'auteur,
Un rayon faible entr'ouvrit ma paupière ;
Ma voix s'unit à la nature entière,
Et je rendis hommage au Créateur !

Un soldat du dix Août à mes yeux se présente :
« Quoi, vous ici, vous poëte et français !
« Admirateur et chantre des hauts-faits,
« Représentez votre patrie absente :
« A nos soldats, défenseurs de vos Rois,
« La Suisse entière offre un durable hommage ;
« Leur dévouement, leur sublime courage,
« Leur chute auguste, et leurs nobles exploits,
« Sur le granit retracés cette fois,
« Seront transmis et chantés d'âge en âge !
« *Vous serez là* : Lucerne vous attend !
« *Je serai là :* je dévore le temps !
« Oui, de mon cœur énergique interprète,
« Ma lyre, au pied du noble monument,
« Pour vos héros ne sera pas muette ! »

Sur le beau lac, d'un vent doux agité,
La rame a fait voler ma nef agile ;
Et, sur les flots de zéphyr escorté,
Parmi ses tours je vois l'antique ville !
Pfyffer et l'amitié m'attendaient sur le bord :
Mais je n'ai pas touché le port,
Que, caressant ma lyrique espérance,
Je cours payer la dette de la France !

Qu'il est beau, ce Lion, sur des lances brisées,
Pressant d'un corps sanglant des armes entassées!
Il n'a jamais compté ses nombreux ennemis;
A sa foi par le Prince un dépôt fut remis;
Il accomplit l'espoir placé dans son courage:
Digne d'un meilleur sort, digne d'un meilleur âge,
Il a tenu plus qu'il n'avait promis!
Il pèse, avec amour, sur l'écusson de France;
S'il eût pu le sauver, il mourrait consolé!
Un soupir de son sein ne s'est point exhalé;
Sa grande âme le quitte; il expire en silence:
Mais son dernier regard rayonne d'espérance;
C'est qu'à ses yeux mourants l'auguste vérité
De la postérité fit luire la vengeance;
Il voit, dans un lointain, les prix de la vaillance,
La gloire et l'immortalité!

De Thorwaldson c'est le puissant génie,
Qui d'Ahorn a guidé la main;
A ce Lion mourant ils prêteront la vie:
Le rocher se défend en vain;
En vain, sous le ciseau le granit étincelle;
Une allégorie immortelle
Par un art créateur sortira de son sein!
Ainsi, dans le colosse immense
L'Egypte se flattoit d'éterniser ses Rois;
Et les rochers s'entassaient à sa voix,
D'un avenir sans terme usurpant l'espérance!
Mais la Grèce, où régnaient et les arts, et les lois,
A ces nobles rivaux, Phydias, Praxitèle,
Au lieu de cette immensité,
Demandait, pour ses Dieux, la grâce et la beauté;
Et le marbre, aussitôt, enfantait la plus belle!
Ici, du ciseau grec je vois la pureté

S'unir à la grandeur, dont le Nil se fait gloire,
Comme, au jour du dix Août d'éternelle mémoire,
L'héroïsme s'unit à la fidélité !

Clio racontera nos discordes civiles :
D'un Tacite nouveau le burin ferme et pur
Retracera nos maux, nos vertus inutiles,
Le triomphe du crime et son châtiment sûr !
Polymnie, étrangère au débat politique,
Aux vils conspirateurs refusera sa voix ;
Mais elle chantera la liberté publique,
Les hauts faits des héros, les vertus des bons Rois !

Erynnis, la bouche écumante,
Soufflait sur un peuple agité,
Et coiffait sa tête impudente
Du bonnet de la liberté !
Pendant que sa force adultère
Rompait l'auguste nœud des lois,
Au peuple son doigt téméraire
Indiquait le palais des Rois !

Louis appelle à lui cette garde fidèle,
Fière du jour de Meaux, fière de ses aïeux :
La Suisse la fournit ; elle offre le modèle,
Que doivent imiter les guerriers généreux !
La mort est devant eux ; ils y marchent tranquilles ;
Rien ne peut altérer leur calme dévoûment :
Comme Léonidas marchait aux Thermopyles,
Ils viennent occuper le poste du serment !

La révolte, horrible Euménide,
Provoque l'horrible débat;
Elle a, d'une main parricide,
Donné le signal du combat:
La mort, de cent bouches tonnantes,
Sous ces voûtes retentissantes
S'élance d'un vol empressé;
La hache, que la rage guide,
Et le glaive, ivre d'homicide,
Frappent le héros renversé!

N'accusez point Bellone, aux braves infidèle!
Trois fois, de ce palais nos héros sont sortis;
Trois fois, ils ont rompu la phalange rebelle;
Des cris de sa terreur les airs ont retenti!
Le Drapeau blanc des preux m'éblouit de sa gloire;
De ce funèbre jour ils auront les honneurs;
Leurs rangs seront gardés au temple de mémoire:
Tant qu'ils ont pu combattre, ils sont restés vainqueurs!

Quel lugubre et vaste silence!
L'airain tonnait..... l'airain se tait!
Est-ce la mort? ..... ou la clémence?
Vient-il un messager de paix?
Non: c'est la volonté Royale
Qui, dans cette crise fatale,
A désarmé ses défenseurs;
Et leur sublime déférence,
S'immolant à l'obéissance,
Cède, en pleurant, leurs traits vengeurs!

Ainsi l'arbre géant, dont le front séculaire
Avait bravé le choc des élémens divers,
Déraciné par l'homme, a mesuré la terre,
Et de sa chute, au loin, épouvanté les airs!

Ce jour vit s'écrouler l'antique monarchie,
Au signe des chrétiens soumise par Clovis :
Et ce jour vit fonder la hideuse anarchie !
Heureux qui, comme vous, tombait avec les lis !

Par-dessus le soleil, qui nous compte les heures,
Du juste l'Eternel a placé l'avenir :
Montez, Guerriers-Martyrs, aux célestes demeures ;
Vous y verrez bientôt monter le Roi Martyr !

Les enfans des Bourbons, (et c'est toute la France) !
Le cœur battant d'amour et de reconnaissance,
Viendront au monument !
Ils liront, en pleurant la sanglante épitaphe ;
Ils voudront des héros, au pied du Cénotaphe,
Répéter le serment !

Le courage brillant a des droits à la gloire,
Et le dévoûment pur, consacré par l'histoire,
A l'immortalité !
Mais la gloire d'un peuple, et sa vertu première,
Des sujets et des Rois déité tutélaire,
C'est la fidélité !

De mon sein agité je sens fuir le génie !
Je sens s'éteindre en moi la docile harmonie,
Que m'inspirait un Dieu !
Mes larmes ont coulé ; ma faible voix expire ;
C'en est fait ! de cyprès je couronne ma lyre :
Mânes sacrés, adieu.

FIN.

PROCÈS-VERBAL

de l'inauguration du Monument érigé à Lucerne, aux
du X Août 1792. dans l'église collegiale de St. Léger le X

L'an mil huit cent vingt un, le 10. Août l'inauguration solemn
érigé a Lucerne à la mémoire des officiers et sous-officiers et soldats
10. Août et le 2. et 3. Septembre 1792 à Paris, a eu lieu dans l'égl
saint Léger ce qui est certifié par les signatures qui suivent ci-ba

Bachmann-Anderletz.

Nazar Baron Reding de Biberegg, Lieut. Général aux service d'Espagne.

Le Général de Gady, premier Aide-de-Camp Suisse de S.A.R. Monsieur, Inspecteur de Regimens Suisses.

De Surbeck, Maréchal de Camp, ancien Capitaine aux Gardes-Suisses.

P. M. Cte. de Courten, Maréchal de Camp.

De Micheli de Chateau vieux, Maréchal de Camp.

Albert de Maillardoz, Colonel, Chevalier de St. Louis.

De Billieux, Colonel, ancien Officier Major.

De Montenach, Lieut. Colonel, Chévalier de St. Louis.

Victor de Gibelin, Conseiller d'Etat de Soleure, Lieut. Colonel, Chevalier de St. Louis décoré de la médaille de fer.

Pfyffer d'Altishofen ancien Officier aux Gardes-Suisses.

Frederic Baron de Roll, ancien Officier aux Gardes-Suisses.

Jos. de Schumacher, Lieut. Colonel, ancien Officier aux Gardes.

Cte. August Talleyrand, Ministre du Roi de France en Suisse.

Christian Fréderic Prince de Danemarc.

J.K. Amrhyn, Amtsschulth

Vinz. Rüttimann, Altschul

Rudolp von Wattenwyl, Sch

Ignace Archevêque de Cyr,

Le Chevalier de Viergol, Mi en Suisse.

Le pair de France Minist de Lally-Tollendal.

Le Comte de Meuron, Env Ministre plenipot de S.M. le

Le Baron de Krudener Ch S. M. l'Empereur de Russie

Le Chevalier de Courtois d'affaires de S. M. le Roi Suisse.

Liedekerke, Ministre plen bas en Suisse

L. C. Disbrove Chargé d'Af nique.

Suisses
Août 1821.

lle du monument
qui ont péri
se collégiale de
.

riss

theiss.

ltheiss zu Bern.

Nonce apostolique.

nistre d'Espagne

e d'Etat, Marquis

yé extraordinaire,
Roi de Prusse.

argé d'affaires de
en Suisse.

d'Arcoliere, Chargé
de Sardaigne en

ipotencier de Pays-

Vaires de S. M. Britta

SSE D'ADMINISTRATION DU MO

ommuniquée en son temps	20520	1	6
ndal Pair de France pour	.	.	
Paris	2000		
rand Pair de France p.r 10 exemplaires	66	6	6
bière ancien officier aux gardes	.	.	
	112	6	6
pendant le Réquiem le jour	.	.	.
	687		.
rée dans l'église	344	.	.
nce	192		.
rester inconnue	200	.	.
ment, d'un cadeau fait au	.		.
	864	.	
	20	.	.
Soglio, à compte de la traduction	.	.	
	96	.	
u à ce jour	3000	.	.
Total de la Recette	28102	5	1
t en avance de	4951	4	9
francs de Suisse	33054	.	.

UMENT du 10. Août 1792. au 1er Janvie

Pour l'achat de terrain et indemnités à divers voisin

Pr frais d'administration { ports de lettres à la poste
frais de bureau et voyages

Pr dessins, plans, modèles et restauration du grand mode

Pr ouvriers, plantation, creuser le bassin dans le G

Pr la Chapelle et ses ornements

Pr l'habitation de l'invalide, le mobilier, et le Magazin

Pr la grotte et le Lion ouvriers, frais du maréchal,
– solde, nourriture, et logement, des sculpteurs &c. &c

Pr frais d'impression des prospectus, recit, notu

Pr dessins, gravures et enluminures, quittances &

Pr les frais de la fête de l'inauguration

Entretien de l'invalide, distribution faite à des
et orphelins

Pertes accidentelles et gratifications

fra

Suitte du Compte précedant.

Revient a l'administration en Cte nouveau	Suisses			Fcs 4951.	4	9
Reçu depuis:						
De Sa Majesté Louis XVIII Roi de France.	fcs 4000.					
De Son Altesse Royale Monsieur, Comte d'Artois	2000.					
De Son Altesse Royale Madame Duchesse d'Angoulême.	1000.					
De Son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Angoulême.	1000.					
francs de france	8000.					
faisants de Suisses	5333.	3.	3.			
Versé dans la Caisse d'Administration.	" "	"		381.	8.	4.
	5333.	3	3	5333.	3	3.

07 Pt-

MAR 3 1 1943